

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**1426<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lundi 3 octobre 1966,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Toumbas (Grèce) . . . . .</i>	<i>1</i>
<i>Discours de M. Siles (Bolivie) . . . . .</i>	<i>5</i>
<i>Discours de M. Bista (Népal) . . . . .</i>	<i>10</i>
<i>Discours de M. Majid (Afghanistan) . . . . .</i>	<i>15</i>

*Président:* M. Abdul Rahman PAZHwak  
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)\*

1. M. TOUMBAS (Grèce): C'est une occasion particulièrement agréable pour moi, Monsieur le Président, que de vous adresser, au nom de la délégation hellénique et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la fonction suprême de notre organisation, celle de président de cette assemblée.

2. Le plaisir que j'éprouve est d'autant plus grand que ces sentiments s'adressent au représentant d'un pays dont les rapports avec la nation hellénique datent depuis de long siècles. Le père de l'histoire, Hérodote, en est témoin. Nos peuples, bien qu'éloignés géographiquement l'un de l'autre, ont depuis fort longtemps eu l'occasion de se connaître et de s'estimer. Et nous sommes sûrs de retrouver en vous, Monsieur le Président, toutes les qualités de fermeté et de sagesse, de doigté et d'expérience que nous avons su apprécier dans la nation afghane.

3. Qu'il me soit également permis de demander à la délégation de l'Italie qu'elle veuille bien transmettre au Président sortant, M. Fanfani, la gratitude et l'appréciation de la délégation hellénique pour la façon heureuse dont il s'est acquitté de sa lourde tâche présidentielle au cours de la vingtième session. M. Fanfani a confirmé, au cours de cette session, toutes les qualités que nous tous et plus particulièrement nous, les voisins et amis de son pays, nous lui connaissions depuis longtemps.

4. Devant un ordre du jour comprenant une centaine de sujets, dont la plupart d'une importance substantielle, on est tenté de se demander si cette multitude de questions est un signe de prospérité et de vigueur, ou plutôt un symptôme de débilité et de défaillance de l'Organisation.

5. Si l'on jette un coup d'œil sur le passé, on est amené à constater que beaucoup a déjà été accompli

par les Nations Unies dans divers domaines qui relèvent de leur compétence, notamment dans les domaines social, économique et humanitaire, dans celui de l'éducation et de la libération des peuples, du redressement de la dignité humaine et de la protection des droits de l'homme. Mais beaucoup reste encore à faire. Il est en particulier des problèmes qui revêtent un caractère d'urgence que l'on ne peut méconnaître impunément, tels les problèmes de la décolonisation et ceux de l'assistance économique, financière et technique aux pays en voie de développement.

6. En matière de décolonisation, nous sommes vraiment heureux des résultats déjà obtenus. Ils s'inscrivent au crédit de l'Organisation puisqu'ils ont permis la création d'un grand nombre de nouveaux pays indépendants, de la collaboration desquels nous n'avons qu'à nos féliciter.

7. Mon pays se considère heureux de saluer aujourd'hui l'admission à l'Organisation et la participation à nos travaux d'un nouvel Etat de l'hémisphère occidental, la Guyane. Nous lui adressons nos sincères félicitations ainsi que nos vœux les meilleurs de progrès et de prospérité.

8. A cette occasion, je voudrais dire à la délégation de l'Indonésie combien nous nous réjouissons de la voir reprendre la place qui lui revient dans les travaux des Nations Unies.

9. Pourtant, nous ne perdons point de vue que d'autres peuples, dans d'autres régions de notre monde, attendent encore le moment de leur émancipation. A cet égard, les questions de la Rhodésie du Sud et du Sud-Ouest africain viennent en tête de celles qui exigent une solution rapide et conforme à nos principes. Aucun de nous ne peut avoir la conscience tranquille aussi longtemps que les principes de la Charte ne trouvent leur pleine et entière application. Il n'est guère besoin de souligner qu'au moment où trois seulement des 11 territoires placés sous tutelle au lendemain de la création de l'Organisation demeurent encore sous ce statut, il est vraiment inconcevable que le Mandat pour le Sud-Ouest africain reste, même nominalement, tel qu'il avait été institué par la Société des Nations, il y a près de 46 ans.

10. Pareilles situations, comme d'ailleurs d'autres formes d'interventionnisme ou d'absolutisme, tel l'apartheid sont révolues de nos jours et doivent être considérées comme à jamais périmées.

11. La Grèce qui a une longue histoire de luttes pour la liberté et la dignité humaine, pour l'indépendance et l'autodétermination nationales, ne manquera pas de continuer à apporter, dans les limites de ses possibilités, son concours à toute mesure constructive

\*Reprise des débats de la 1424<sup>e</sup> séance.

et raisonnable tendant à faire prévaloir, de par le monde, les principes, les idéaux et les hautes valeurs morales de notre civilisation.

12. Dans le domaine économique, l'Organisation a déployé une activité de plus en plus grande, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement économique. Les travaux de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (UNCTAD) et la constitution imminente de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel donneront, j'en suis sûr, un nouvel essor à cet effort collectif. Il ne nous faut cependant pas oublier qu'à notre époque de progrès scientifiques et techniques à bonds rapides et énormes, le rythme de l'évolution de toutes les manifestations de la vie humaine est beaucoup plus accéléré qu'il y a 30 ou 20 ou même 10 ans seulement. Ceci est particulièrement manifeste, et se traduit en chiffres de statistiques précis, en ce qui concerne les économies développées. C'est là un facteur additionnel du décalage qui existe entre le niveau de vie des pays développés et celui des pays en voie de développement, décalage qui, au lieu de diminuer, devient de plus en plus grand et difficile à combler.

13. Sans sous-estimer les difficultés inhérentes à tout processus d'assistance dans le cadre d'une collaboration aussi avisée et aussi étroite que possible entre les pays industriels et ceux qui en sont encore à un stage moins avancé de développement, je n'hésite point à dire que les possibilités d'assistance et de coopération à cet égard sont loin d'être épuisées. Je voudrais rappeler à ce propos les paroles du Secrétaire général durant la dernière session du Conseil économique et social [1421ème séance], quand il a parlé du désappointement qui se fait jour actuellement à propos de l'aide aux pays en voie de développement et, tout en cherchant les raisons, s'est efforcé de voir les remèdes que l'on pourrait apporter à ce problème.

14. Des efforts accrus et plus intenses, tant du côté des pays industriels que de ceux du tiers monde, sont nécessaires en vue des résultats insuffisants de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il a été maintes fois souligné, et l'expérience de mon pays le prouve également, que l'effort principal, l'effort essentiel — autrement dit, la volonté déterminante — doit provenir des pays en voie de développement. D'autre part, les deux côtés doivent agir en pleine conscience du fait qu'une telle collaboration est, dès l'abord et plus encore à long terme, dans l'intérêt mutuel et réciproque des deux parties. L'application de la science et de la technique au développement et une assistance économique multilatérale, notamment dans le domaine du financement, sont indispensables pour atténuer les inégalités choquantes qui persistent entre nations. L'aide internationale n'est en somme qu'une manifestation de solidarité humaine, un moyen de combattre la pauvreté et la misère, un moyen de parer aux causes de ressentiment et d'amertume, de prévenir des remous éventuels de révolte et de haine.

15. Chacun de nous a un devoir clair envers l'humanité, envers son pays, envers l'ordre et la paix du monde, envers le progrès économique et social de la communauté internationale; faire de son mieux pour

contribuer à l'amélioration des conditions pouvant s'avérer nuisibles à l'humanité tout entière. L'intérêt de nous tous, grands ou petits, riches ou pauvres, est à cet égard un et indivisible. Il nous faut faire tout en notre pouvoir pour remédier à tout ce qui pourrait éroder les fondations de la paix internationale, dont le caractère toujours précaire et incertain ne doit jamais nous échapper.

16. Bien qu'il ne figure pas à notre ordre du jour, il n'est guère possible d'ignorer la menace que constitue pour la paix mondiale le conflit du Viet-Nam. C'est la source principale de l'inquiétude et des soucis que nous inspire la situation internationale actuelle. C'est de là que provient l'obstacle le plus sérieux auquel sont venus se heurter les efforts déployés en vue de résoudre d'autres questions d'importance capitale, telles que celles du désarmement. C'est à cela qu'est due la reviviscence de certains traits de la guerre froide que l'on avait cru à jamais écartés et abandonnés.

17. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de la question. Je ne puis quand même dissimuler la déception que ressentent mon gouvernement et le peuple hellénique du fait que les efforts réitérés des États-Unis et de nombre d'autres gouvernements ainsi que de personnalités d'envergure internationale, en vue de la cessation du conflit, n'ont pas trouvé d'écho chez l'autre partie au litige.

18. Nous sommes convaincus en Grèce que le différend du Viet-Nam doit être acheminé au plus tôt vers la table des négociations, sur la base des accords de Genève de 1954, pour y trouver une solution pacifique, juste et équitable.

19. La Grèce, qui, il n'y a pas longtemps, a connu une forme analogue de mouvement subversif armé, guidé et soutenu de l'extérieur, et qui a pu, grâce à l'appui précieux de l'Organisation et à l'assistance des États-Unis, sauvegarder son indépendance, sa souveraineté et l'intégrité de son territoire, la Grèce, qui a subi une expérience douloureuse des malheurs qu'entraînent pareilles ingérences, ne peut qu'éprouver une sympathie profonde pour le peuple vietnamien. C'est pour nous une raison de plus d'avoir suivi et de continuer à suivre avec une sollicitude et une appréciation toutes particulières les efforts entrepris en cette matière par le Secrétaire général, et de lui apporter tout notre appui.

20. Faire cesser le claquement et le feu des armes par les armes n'est pas toujours facile; il est bien plus sage et plus humain de faire cesser l'emploi des armes par des négociations. C'est ce qu'exige la grande majorité de l'opinion publique mondiale, et c'est notre ferme espoir que ceux qui s'y opposent ne tarderont pas à se rendre compte du désastre dans lequel une persistance dans l'intransigeance et le fanatisme peut plonger non seulement leur propre peuple, mais la communauté internationale tout entière.

21. L'affaire du Viet-Nam est un de ces cas qui nous obligent à constater que, dans le domaine politique, les résultats obtenus jusqu'ici par l'Organisation sont bien loin de ce que les peuples au nom desquels les Nations Unies ont été créés étaient en droit d'espérer d'elles. Mais c'est justement cette

situation qui impose à nous tous, au nom de l'humanité que nous sommes appelés à servir, le devoir d'exprimer franchement et sans ambages notre ardent désir pour une paix juste et conforme aux principes et aux idéaux de notre civilisation.

22. Même si l'on s'arrêtait à la thèse selon laquelle la question du Viet-Nam peut difficilement être traitée au sein de l'ONU en raison du fait que certaines des parties au litige n'en sont pas Membres, il y a plusieurs autres problèmes sur lesquels l'Organisation se penche depuis des années sans parvenir à y apporter une solution. Ce défaut d'action propice et efficace prend toute sa gravité toutes les fois que les problèmes en suspens ont des incidences et des répercussions possibles, directes ou indirectes, sur la paix internationale. Il me suffit de citer le problème de la réunification de la Corée et la question de la Rhodésie du Sud.

23. On ne peut pas oublier qu'il y a des nations, comme par exemple l'Allemagne, qui, pour des raisons que je préfère ne pas analyser ici, restent encore divisées. Le Gouvernement hellénique a le ferme espoir et souhaite vivement que la réunification de ces nations puisse s'accomplir le plus tôt possible, par des moyens pacifiques et démocratiques, en application du principe sacré et inaliénable de l'autodétermination. Le rétablissement de l'unité de ces nations ne constituerait pas seulement une contribution positive à la paix internationale et au bien-être des peuples qui subissent les conséquences douloureuses de la division; il aurait en même temps comme résultat d'éliminer des foyers de conflits pouvant facilement conduire à la guerre. L'histoire nous apprend que la division des Etats est en soi une cause de guerre.

24. L'échec de l'Organisation à trouver des solutions à nos problèmes politiques est étroitement lié à son impuissance à créer et à mettre sur pied un mécanisme qui lui permettrait de s'acquitter effectivement de sa responsabilité de gardienne de la paix et de la sécurité mondiales. Vingt et un ans après sa constitution, l'Organisation des Nations Unies ne semble disposer que de palliatifs temporaires, parfois tout à fait improvisés, pour parer aux plus pressantes menaces à la paix.

25. La responsabilité au maintien de la paix est, conformément à la Charte, une responsabilité collective de tous les Membres de l'Organisation. Pourtant, on rechercherait en vain un seul cas d'expression, de manifestation collective adéquate de cette responsabilité par des moyens et des mesures pratiques. Pour n'en prendre qu'un seul aspect, l'aspect financier, des opérations de paix ont été entreprises par l'Organisation, mais ceux qui en ont porté le poids étaient loin de représenter la totalité des Membres.

26. Je n'ai point l'intention de me référer à l'histoire de ce problème. Il est bien connu que cet état de choses a failli ébranler les fondements mêmes de l'Organisation. Heureusement, la raison a prévalu finalement et un arrangement intérimaire a pu être conclu. Cependant, une année s'est écoulée depuis lors, et la question n'a pas encore trouvé sa solution définitive. Les contributions volontaires qui devaient être faites pour couvrir le déficit dans les finances

de l'Organisation des Nations Unies n'ont afflué que de ceux qui, dans le passé, avaient déjà régulièrement participé aux dépenses des opérations de paix.

27. Un comité d'experts<sup>1/</sup> hautement qualifiés a examiné à fond l'état financier de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée aura l'occasion de se pencher sur son rapport [A/6343] et sur les remarques et recommandations qu'il contient. Un autre comité, celui des Trente-Trois<sup>2/</sup>, a délibéré pendant plus de deux ans sur le financement des opérations de paix. L'Assemblée pourra bénéficier de ces délibérations et des conclusions qui ont pu en être tirées. Nous voilà donc en possession de tous les éléments nécessaires qui nous permettent de procéder à la recherche d'une solution définitive de la question du financement des opérations de paix.

28. Dans cet effort, nous devons toujours avoir en vue que toutes les sommes versées pour de telles opérations ne constituent en fin de compte qu'une prime d'assurance pour la paix, une prime d'assurance relativement infime par rapport au risque couvert par de telles opérations, une prime d'assurance que nous avons tous un intérêt impératif à payer pour éviter les hécatombes et les dégâts effroyables d'une guerre éventuelle.

29. Par ailleurs, il est également d'importance primordiale qu'un mécanisme soit établi, qui servira d'instrument sûr de maintien de la paix. C'est une tâche dont l'Organisation des Nations Unies aurait dû s'être acquittée depuis longtemps. Pour nous, c'est un devoir envers les peuples que nous représentons ici que de l'achever.

30. En ce qui concerne la Grèce, il est bien connu que, tout en se tenant au principe de la responsabilité collective pour le maintien de la paix, elle n'a pas manqué, dans la mesure de ses possibilités limitées, d'apporter sa contribution à toutes les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, comme d'ailleurs elle s'est empressée de faire une contribution volontaire après l'arrangement survenu l'année dernière pour la liquidation du déficit de l'Organisation. Il me suffit de rappeler que la participation de la Grèce au financement de la Force aux Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre s'est montée à 4 450 000 dollars. Cette somme représente plus de 8 p. 100 des contributions annoncées jusqu'à ce jour et 7,5 p. 100 des dépenses totales de cette force. Cette contribution place la Grèce immédiatement après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, au même rang que la République fédérale d'Allemagne.

31. Tout en parlant de la nécessité pour les Nations Unies d'établir un mécanisme approprié pour le maintien de la paix, nous ne pensons pas moins à un autre devoir impératif qui leur incombe, celui de réaliser le désarmement sur un plan universel.

32. Parler du désarmement et formuler des vœux pour sa réalisation tend à devenir une habitude établie pour les orateurs qui montent à cette tribune. L'Assemblée générale s'occupe de ce problème depuis plus de 20 ans. L'ampleur de la question et l'import-

<sup>1/</sup> Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

<sup>2/</sup> Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

tance des bienfaits qui résulteraient pour l'espèce humaine de la réalisation d'un accord aussi complet que possible sur le désarmement sont telles que l'on ne saurait être découragé par les détails ou obstacles de toute sorte qui pourraient intervenir.

33. Le passé a prouvé que des solutions sont possibles quand il existe une volonté politique qui s'emploie à les rechercher. Je me réfère au Traité de Moscou concernant la prohibition partielle des essais d'armes nucléaires. Cet événement, qui avait inspiré à l'humanité tant d'espoirs, ne devrait pas rester un cas isolé. Bien qu'on ne puisse encore considérer qu'un accord sur le désarmement général et complet, comprenant un système de contrôle effectif, soit imminent, il semble cependant qu'il soit possible dès à présent de réaliser des progrès substantiels et concrets sur un nombre de points en cours de discussion, notamment dans le domaine des mesures collatérales.

34. C'est ce que le monde, c'est ce que tous les peuples représentés à l'Assemblée attendent de nous. Mais cette tâche primordiale et impérative incombe avant tout aux Etats qui, par l'importance de leur puissance militaire, ont des responsabilités spéciales et accrues en matière de paix et de sécurité. C'est à la volonté politique de ces Etats, à la détermination de leurs leaders que nous faisons appel. Notre participation à leurs efforts, ils peuvent en être certains, ne se fera guère attendre et sera des plus constructives.

35. Mon intervention dans le cadre de la discussion générale serait incomplète sans une brève référence à une tâche, à notre sens spécifique, qui s'impose aux Etats Membres de l'Organisation, en vertu tant de la Charte que des résolutions de l'Assemblée générale qui s'y rapportent. C'est la tâche qui consiste à promouvoir autant que possible les liens d'entente et de coopération entre les Etats, à commencer, naturellement, par ceux qui se trouvent dans la même région géographique.

36. La délégation hellénique avait eu l'occasion, l'année passée [1358ème séance], de faire part à l'Assemblée des progrès significatifs qui avaient été réalisés sur la voie de l'amélioration des contacts, de l'extension et du renforcement des rapports entre la Grèce et ses voisins. Je suis heureux d'ajouter aujourd'hui que de nouveaux pas vers l'avant ont été faits, depuis lors, dans cette même direction. Une série d'accords viennent d'être conclus entre la Grèce et la Roumanie, qui ouvrent de nouvelles perspectives non seulement vers un rétablissement complet des liens amicaux qui ont toujours existé entre les deux nations, mais aussi vers une coopération étroite dans des sphères diverses de l'activité internationale.

37. La Grèce est fermement décidée à ne point considérer la différence entre systèmes politiques et sociaux comme constituant un obstacle à l'établissement de relations normales et de plus en plus poussées avec d'autres Etats. Elle en a, d'assez bonne heure, donné la preuve dans le cas de ses rapports avec ses deux voisins immédiats dans les Balkans, la Yougoslavie et la Bulgarie.

38. En ce qui concerne les rapports de la Grèce avec la Turquie, il m'est agréable d'informer l'As-

semblée que les sérieuses difficultés qui s'étaient manifestées, durant ces quelques dernières années, dans les relations entre les deux pays font actuellement l'objet d'un examen conjoint et approfondi. Je n'entrerai pas dans les détails. Mais je me sens tenu de m'étendre un peu sur l'un des problèmes qui font l'objet de ces discussions avec nos voisins turcs, puisque l'Assemblée s'en est longtemps occupée au cours de sa vingtième session.

39. Je me réfère en particulier à la question de Chypre, au sujet de laquelle, après un long débat, l'Assemblée générale a adopté, l'année passée, une résolution [2077 (XX)] recommandant, entre autres choses, la reprise de la médiation qui avait été initiée par le Conseil de sécurité. La voie de la médiation n'a malheureusement pas pu être rouverte. De nouveaux efforts pourraient bien être entrepris en vue du même résultat, ainsi que l'a d'ailleurs suggéré le Médiateur des Nations Unies lui-même, M. Galo Plaza, dans son rapport en date du 26 mars 1965<sup>3/</sup> et ainsi qu'il ressort des recommandations réitérées dans le même sens adressées par le Conseil de sécurité à toutes les parties intéressées. Cette même suggestion est également formulée par le Secrétaire général à la fin de la section IV de l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/6301/Add.1].

40. C'est dans ce cadre et dans cet esprit que mon gouvernement s'est mis en contact avec Ankara et, après un échange de vues préliminaire, les deux gouvernements — et je cite un communiqué émis simultanément dans les deux capitales, le 18 mai dernier —,

"animés du désir sincère de faciliter un règlement pacifique et concerté du problème de Chypre et d'améliorer leurs relations, ont décidé de procéder à des contacts et échanges de vues sur la question de Chypre et sur les relations gréco-turques dans leur ensemble".

41. Trois semaines plus tard, le 9 juin dernier, à l'issue de deux rencontres que j'ai eues à Bruxelles avec mon collègue de Turquie, un second communiqué précisait que — et je cite à nouveau — :

"nous nous étions mis d'accord pour entamer un dialogue confidentiel dans le but de faciliter sans retard une solution de la question de Chypre..."

42. Les échanges de vues en question ont commencé depuis un certain temps avec l'assentiment du Gouvernement de Chypre. Ils se poursuivent sans relâche, à un rythme régulier, quoiqu'un peu lent, en raison des difficultés inhérentes au problème de Chypre et des autres questions affectant les relations entre les deux pays. Par ces échanges de vues, nous nous efforçons d'aider à la solution du problème de Chypre. Notre effort, nous en sommes convaincus, tient pleinement compte des aspirations et des vœux du peuple de l'île tout entière — Grecs chypriotes, Turcs chypriotes et autres —, et il est déterminé et délimité par le fait que Chypre est un pays indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit pour les deux gouvernements de trouver les fondements d'une solution juste et équitable, d'une

<sup>3/</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément de janvier, février et mars 1965, document S/6253.

solution conforme aux principes de la Charte et aux désirs du peuple de Chypre, et qui serait propre à assurer une paix durable dans notre région du Sud-Est européen et de la Méditerranée orientale.

43. Point n'est besoin d'ajouter que c'est avec la meilleure bonne volonté et la plus parfaite bonne foi que mon gouvernement a engagé ces pourparlers. C'est avec confiance que j'attends de nos interlocuteurs turcs des sentiments et des intentions analogues. Dans ces conditions, nous nous permettons d'espérer que nos efforts aboutiront à des résultats positifs.

44. En terminant, je voudrais souligner que, comme par le passé, la Grèce, fidèle aux idéaux et aux principes qui l'inspirent et la guident depuis des siècles, n'épargnera aucun effort pour contribuer à la sauvegarde de la paix et de la justice.

45. M. SILES (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, la délégation bolivienne est heureuse que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ait choisi pour présider les délibérations de sa vingt et unième session une personnalité dont les mérites intellectuels et moraux sont reconnus sans réserve dans les sphères internationales. En vous félicitant, M. Pazhwak, je tiens à vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos hautes fonctions et à exprimer la certitude que vous serez le digne successeur de M. Fanfani, qui a présidé la vingtième session à la satisfaction de tous.

46. Nous ne saurions manquer de dire ici, publiquement, que nous espérons voir U Thant continuer à occuper son poste de Secrétaire général. Son éminente personnalité, les efforts qu'il a faits pour assurer le bon fonctionnement de l'Organisation, la contribution féconde qu'il a apportée à la cause de la paix et de la compréhension entre les peuples, tout enfin nous montre combien il est souhaitable que les Nations Unies continuent à bénéficier de son expérience diplomatique et de la droiture absolue dont il a toujours fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

47. Mon pays est très honoré que son représentant ait été élu à l'un des postes de vice-président de cette assemblée. Je puis vous donner l'assurance que la délégation bolivienne saura se montrer digne de cette distinction en participant activement à la recherche commune d'une solution aux problèmes internationaux et en s'efforçant de contribuer au succès des travaux de cette assemblée, comme elle l'a fait au Conseil de sécurité lorsque — autre témoignage de votre confiance — elle y siégeait en qualité de membre non permanent.

48. Je voudrais rappeler, à ce propos, qu'au début de ce dernier mandat mon pays sortait à peine d'un grave bouleversement politique mais que, tout accablé qu'il fût encore des effets de cette crise, il a déclaré solennellement devant le Conseil de sécurité [1167ème séance], par la voix de son représentant permanent, que la junte militaire gouvernementale alors au pouvoir saurait ménager rapidement la difficile transition vers un régime constitutionnel et démocratique. L'engagement pris alors a été tenu, et le gouvernement présidé par le général René Barrientos réaffirme, par ma

voix, son dévouement inébranlable aux idéaux et objectifs de l'Organisation des Nations Unies proclamés dans la Charte.

49. Nous ne saurions manquer d'évoquer le jour d'octobre 1965 où le Saint-Père a fait dans cette enceinte une visite chargée de signification humaine et chrétienne et prononcé, à la 1347ème séance, des paroles qui prennent aujourd'hui un renouveau d'actualité depuis que dans une encyclique récente il a lancé un appel en faveur de la paix mondiale. Il est encourageant de constater que, dans le monde où nous vivons, et où les symptômes de crise et de décomposition morale se mêlent aux notes optimistes des conquêtes de la science, l'humanité semble disposée à accepter, avec soumission et révérence, l'inspiration jaillie des hauts lieux de la spiritualité et de l'intelligence. C'est dans cette même voie que nous guide maintenant l'encyclique dont je parlais et qui contient un nouvel appel en faveur de la paix visant particulièrement le problème du Sud-Est asiatique.

50. Sur cette grave question, la Bolivie désire associer sa voix à celle du chef de la chrétienté pour exprimer son désir ardent de voir se réaliser au Viet-Nam, le plus tôt possible, une paix fondée sur la justice et la liberté et tenant compte des droits des individus comme de ceux de la communauté, afin que cette paix ne soit ni précaire ni instable.

51. Mon pays ne peut pas non plus manquer de dire sa joie de voir un nouvel Etat de l'Amérique du Sud, la Guyane, entrer à l'Organisation des Nations Unies, et aussi de voir l'Indonésie y revenir. Lorsqu'une nation comme la Guyane devient un Etat et prend en mains son propre destin, lorsqu'une nation comme l'Indonésie vient affirmer à nouveau son désir de s'associer à nous, les Membres de cette organisation ne peuvent certes que se réjouir, sachant qu'une des plus hautes fonctions des Nations Unies est d'aider les peuples qui cherchent à s'épanouir et souvent au prix de grands sacrifices et de s'adjoindre toutes les nations désireuses d'unir leurs efforts pour réaliser les nobles objectifs proclamés dans la Charte des Nations Unies et contribuer loyalement à promouvoir la cause de l'unité et de la paix du monde.

52. Nous tenons également, à cet égard, à affirmer la solidarité inébranlable du Gouvernement bolivien avec la nation allemande et avec ses aspirations légitimes à la réunification.

53. Le Gouvernement bolivien, soucieux de voir progresser la coopération et la solidarité entre les nations, réaffirme également son ferme désir de voir proscrire, sous la garantie d'un contrôle efficace, les armes qui menacent de détruire l'humanité et dont la fabrication contribue à elle seule à maintenir dans la stagnation et la pauvreté de vastes groupes humains.

54. La course aux armements et les conflits armés eux-mêmes ne sont cependant que les aspects les plus connus et les plus spectaculaires de la destruction et de la mort. Il faut reconnaître qu'il existe aussi, dans les relations et échanges entre Etats, d'autres mécanismes qui, en entraînant l'inégalité dans la rétribution de l'effort des nations et du travail de leurs ouvriers, sont des facteurs décisifs de maladie et de mortalité, de faim et d'angoisse, qui peuvent provoquer une sourde rancœur ou même enfin le déchaî-

nement de la violence. Nous pensons en particulier à la baisse du cours des matières premières et plus spécialement à l'écoulement des stocks stratégiques.

55. Année après année, les pays en voie de développement attirent l'attention de cette assemblée sur le problème que pose la baisse graduelle mais continue des prix des produits de base dont l'exportation et la vente constituent précisément le soutien de leurs budgets, de leurs économies nationales et du niveau de vie de leurs peuples. Il est regrettable que l'on se borne à les écouter avec une aimable attention, et que ce problème — qui intéresse des dizaines de pays et des centaines de millions de personnes — loin d'être résolu, ne fasse au contraire que s'aggraver d'année en année.

56. Puissent les déclarations que nous faisons aujourd'hui ne pas rester lettre morte et ne pas tomber dans le vide. Nous voulons, par nos paroles, éveiller la conscience morale universelle à l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents qui se posent à l'humanité, problème impossible à éluder et qui exige une solution.

57. La détermination des termes de l'échange affecte la stabilité même, tant économique que politique, des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Sans vouloir dramatiser à l'excès la situation dans laquelle vivent les trois quarts de l'humanité, qu'il me suffise de dire, pour lui donner tout son poids, que cette chute rapide et constante des prix de nos produits et du salaire de notre travail érige en seuls arbitres de notre stabilité et de notre progrès les acheteurs de matières premières, lesquels sont plus soucieux de défendre leurs intérêts que d'apprécier à leur juste valeur le travail de nos ouvriers, les besoins urgents de nos peuples et les sacrifices que font nos gouvernements pour les arracher à la pauvreté et à la stagnation. C'est pourquoi l'ancien président de la Colombie disait avec raison: "nos continents ne sont pas sous-développés, ils sont sous-rétribués".

58. C'est ce qui se passe pour le café, le cuivre, les fruits, et, en ce qui nous concerne plus directement, pour l'étain de Bolivie. Une menace, une menace grave pèse sur l'ensemble de l'effort immense que fait notre pays pour réorganiser son industrie minière, sur tous les espoirs que nous nous efforçons de réaliser, après un siècle et demi de convulsions, bref sur la sécurité, la stabilité, le progrès et la paix.

59. Nos peuples n'en continuent pas moins d'espérer, mais certaines zones très peuplées cèdent au désespoir. Nous pouvons proposer des plans constructifs, comme ceux que la délégation bolivienne s'appête à présenter à la présente session pour favoriser le développement régional, étape positive de l'intégration du continent; mais demain peut-être sera-t-il trop tard et verrons-nous exploser l'impatience de 77 peuples, dont les appels à la justice et à la solidarité n'auront pas été entendus. Ce ne serait pas là la première conflagration collective qu'une action intelligente et surtout opportune aurait pu et dû éviter.

60. Il faut admettre, enfin, que l'Organisation des Nations Unies, en reconnaissant la qualité d'Etat à un grand nombre de nations, a permis à des millions

d'hommes de faire entendre leur voix dans l'arène internationale, dans le cadre du processus de décolonisation. Espérons qu'un nouveau processus permettra maintenant de récompenser de manière équitable le travail fourni dans toutes les régions du monde, d'éliminer des disparités criantes qui existent entre les nations et d'éviter que certains pays n'imposent à d'autres une situation de dépendance économique.

61. Aujourd'hui, comme dans toutes les circonstances, et dans toutes les instances où elle est représentée, la Bolivie ne peut passer sous silence le problème que lui pose sa situation de pays sans littoral. Cette situation gêne la compréhension entre les nations qui sont justement les plus voués à l'unité et à la fraternité, et elle rend terriblement pénible l'effort que la Bolivie fait pour améliorer ses conditions de vie. Mais il y a plus. L'absence d'accès à la mer, qui, selon le président de la Banque interaméricaine de développement, M. Felipe Herrera, est le moyen de transport emprunté par 90 p. 100 des échanges entre les nations américaines dont le continent manque d'autres voies, ne retarde pas seulement le progrès de la Bolivie; elle est aussi un facteur de déséquilibre dans le développement économique collectif et complique par conséquent l'œuvre d'unification économique continentale.

62. Le processus d'intégration économique est, sans aucun doute, la clé du succès pour un monde contemporain en quête de paix et de bien-être; or, ce processus, les nations du monde sont appelées à l'affronter dans des conditions d'inégalité manifeste, voire choquante, puisque certaines sont dotées des fondations et des instruments du progrès, alors qu'à d'autres il manque jusqu'aux moyens minimum indispensables au développement de leur potentiel humain et matériel.

63. Les sociologues et les économistes, les visionnaires et les hommes d'action conviennent tous que ces inégalités constituent un obstacle quasi insurmontable à la réalisation des plans qui visent à ordonner selon plus de justice et de stabilité les relations entre peuples et entre individus.

64. Mon pays, la Bolivie, mène en ce moment une bataille dure et décisive pour amorcer un développement interne vigoureux qui lui permette de participer efficacement à l'effort commun des nations qui l'entourent, mais elle est handicapée par un élément négatif: son absence de littoral. Ainsi, le résultat d'une guerre qui a privé mon pays de son littoral rend aujourd'hui difficile la réalisation des grands projets de développement de la région et du continent où nous vivons. Le fait que la Bolivie n'a pas d'accès à la mer, qui n'aurait jamais dû être un problème exclusivement bolivien, a donc d'autant moins de raison de l'être aujourd'hui, que cette mutilation territoriale l'empêche d'atteindre un niveau de développement en rapport avec ses efforts et ses sacrifices, et de réaliser un développement harmonieux, retarde l'équilibre régional et fait obstacle à l'intégration économique du continent.

65. Quelqu'un a dit que l'on verra un jour les nations latino-américaines soit unies, soit asservies; mais l'union, qui est fondamentale, ne peut s'envisager autrement que dans l'entente et la compréhension, ni s'édifier autrement que sur la base d'une complé-

mentarité économique et inscrite dans un développement harmonieux. Il n'a jamais pu y avoir d'union solide et durable entre Etats trop disparates quant à la puissance ou au degré de développement; la chose est aujourd'hui plus impossible que jamais lorsque le développement industriel et la richesse d'un des partenaires risquent d'étouffer les progrès de l'autre.

66. C'est dans ce contexte que la Bolivie, en réaffirmant la justice de sa cause, proposera d'étudier les problèmes de l'intégration économique, dans le cadre d'un plan de coopération, convaincue que la hauteur d'esprit qui anime aujourd'hui les gouvernements et les peuples qui nous entourent permettra d'apporter à ce problème une solution juste et conforme aux intérêts de l'Amérique latine.

67. Si, dans cette deuxième partie de notre exposé, nous présentons devant cette assemblée mondiale, sous l'angle historique et sous l'angle géographique, un problème essentiellement régional, c'est dans la conviction qu'une vaste politique de développement économique à l'échelon régional dans cette partie du monde aboutirait non seulement à améliorer le sort de 200 millions d'hommes, mais permettrait aussi à l'Amérique latine, réputée être le continent de l'instabilité politique, du retard scientifique et technique, de la production quasi exclusive de matières premières, de ne plus être à la remorque des autres puissances, de ne plus faire partie de ce que Myrdal appelle l'humanité submergée, et d'apporter une contribution plus grande à la culture et au progrès de l'humanité tout entière.

68. Après l'immense effort que leur a imposé la guerre de 15 ans pour l'émancipation — qui a parfois été une guerre d'extermination —, après avoir substitué à la domination espagnole une forme de gouvernement autonome, et à la monarchie la république, après avoir remplacé les idées théocratiques autour desquelles s'était faite pendant trois siècles l'unité de l'empire par une conception du monde inspirée de la révolution française, après avoir passé beaucoup plus rapidement que l'Europe du Moyen Age à l'époque moderne, les peuples indo-hispaniques sont restés épuisés au terme de ce terrible voyage.

69. Cette transformation aussi subite que radicale s'est faite au prix d'un effort et d'une tension si grands que pendant longtemps son originalité, son authenticité, en un mot sa force créatrice, s'en sont trouvées diminuées de telle manière et à un tel point qu'en pleine jeunesse nos peuples donnaient l'impression d'avoir épuisé leurs réserves vitales. Et de fait, pendant une étape prolongée dont on peut dire que ses effets se sont fait sentir, jusqu'à la seconde guerre mondiale, les peuples hispano-américains se sont bornés à continuer de vivre selon les structures de 1825, année de la capitulation de la dernière garnison espagnole en Amérique du Sud.

70. La vieille unité a éclaté en fragments. Le provincialisme, le "patriotisme de clocher" des bandes d'insurgés formés à l'école de la guérilla locale, l'a emporté sur la conception géniale et visionnaire du libérateur Bolivar. Et depuis lors, nous sommes divisés. Bien que nous ayons toujours entre nous les liens de la langue, du sang, de la

religion et de l'histoire, nous constituons une société 'invertébrée, une société écartelée, une société déchirée.

71. Depuis lors, nous avons consacré nos efforts aux tâches les plus urgentes de l'heure: il fallait doter nos nations d'une structure formelle conforme à l'esprit de l'époque et au nouveau statut de républiques indépendantes que nous avons obtenu. Mais cette œuvre, faite de petits cercles oligarchiques, n'est pas allée au-delà d'une action purement juridique, toute de façade, vouée à l'imitation de modèles constitutionnels étrangers, parce qu'il lui manquait le sens social qui en Europe s'était déjà manifesté vigoureusement au milieu du siècle dernier; en second lieu, elle est restée confinée aux frontières de chaque pays, révélant une absence quasi générale du sens de l'efficacité, de la volonté d'action, du désir d'expansion, de la conscience de l'unité et de l'esprit d'intégration.

72. Plus tard, vers la fin de la seconde guerre mondiale, on a assisté dans la majorité des républiques d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale à une série de bouleversements convulsifs, contrecoups tardifs sur ce continent des idéologies européennes du siècle dernier, et qu'avaient d'abord annoncées plusieurs mouvements avant-coureurs isolés et généralement vains.

73. Ce qui faisait en général défaut à tous ces mouvements, suscités par une situation d'inégalité évidente et irritante dans la répartition de la richesse et par l'incompétence fréquente des gouvernants, c'était un principe directeur; leurs seuls guides étaient des plans simplistes, ou l'intuition de quelques chefs. On en arrivait à croire qu'un simple renouvellement des cadres dirigeants ou la destruction des vieilles structures — plus précisément la liquidation des oligarchies locales et de deux ou trois monopoles — suffiraient à améliorer le niveau de vie des peuples et à mettre fin à la dépendance économique des Etats.

74. Dans nos pays, certains de ces mouvements ont réussi lors de leur passage au pouvoir à détruire les anciennes oligarchies et l'édifice des privilèges injustes en nationalisant les principales sources de richesse et en liquidant les *latifundia*, mais, dans certains cas au moins, faute d'avoir su remplacer les cadres détruits par d'autres afin de consolider l'acquis, ils n'ont laissé derrière eux que décombres, que ce vide dont la nature humaine a horreur.

75. Souvent, ces mouvements n'ont pas pris pour fin suprême de l'action publique la personne humaine, il leur a manqué une philosophie, et le sens de leur époque; ils n'étaient au courant ni des progrès de la science et de la technique ni des lois de l'économie et du développement; ils n'étaient ni clairement conscients de l'unité de nos peuples ni fermement résolus à intégrer leurs économies. Ce qui a manqué à ces courants, c'est l'idée de frayer la voie à l'avenir. Ils n'ont pas proposé à notre tâche collective le genre d'objectif, de mot d'ordre sans cesse renouvelé qu'on s'est transmis aux Etats-Unis de génération en génération depuis les 13 premières colonies jusqu'à la "nouvelle frontière" d'aujourd'hui.

76. De là vient que notre élan ne soit pas allé beaucoup plus loin que les progrès des Incas ou que la fondation des villes par les Espagnols. L'immense falaise de la Cordillère, et la barrière non moins immense qu'opposait à la compréhension mutuelle la myopie de nos groupes dirigeants, ont retenu notre progrès civilisateur et colonisateur et, derrière nos horizons réduits, il n'est resté que la solitude de la jungle. Bref, de ces mouvements strictement légalistes et de ces mouvements purement subversifs, nous avons hérité d'une communauté déchirée et d'une civilisation purement périphérique, qui se confine aux rivages des deux océans qui enserrant notre continent, et n'a pu ni surmonter la Cordillère ni pénétrer au plus profond de la jungle.

77. En effet, on n'a pas traversé le territoire qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, comme l'ont fait les Américains lorsqu'ils ont conquis ce qui était alors leur Far West. On n'a pas fait la liaison Venezuela-Argentine, comme l'ont fait les Anglais au siècle dernier lorsqu'ils ont réalisé la jonction du Cap au Caire. On n'a pas relié Lima à Rio de Janeiro comme les Français qui, avant l'incident de Fachoda, allaient pousser de l'Afrique occidentale jusqu'à la mer Rouge. De Panama à Buenaventura, de Buenaventura à Guayaquil, de Guayaquil à Callao, de Callao à Antofagasta, il y a des milliers de kilomètres de forêt, de désert et de montagne qu'on traverse sans rencontrer aucun village important; ces ports, que ne relie aucune artère ferroviaire ou routière, font figure de grands comptoirs commerciaux. Vers l'intérieur, des espaces immenses, comme ceux qu'on traverse entre Caracas et Santa Cruz de la Sierra ou entre l'Atlantique et le Pacifique, sont pratiquement inhabités. Vers l'intérieur de la Cordillère, l'immensité de la pampa, l'Amazone et son gouffre vert.

78. Pourtant, ces derniers mouvements, véritables forces aveugles de la nature, aux manifestations désespérées, dont les plus spectaculaires sont le terrorisme déchaîné en certaines capitales, le brigandage qui a surgi dans les zones rurales, les actes de guérilla auxquels on a assisté dans plusieurs de nos pays et l'esprit de révolte qui a animé certaines de nos tentatives révolutionnaires, commencent à perdre du terrain et à faire place à des conceptions nouvelles d'ailleurs encore mal définies.

79. En cette dernière décennie, celle des années 1960, un nouveau courant ibéro-américain, qui se présente aux diverses latitudes sous des formes différentes mais avec une affinité profonde dans son essence même, commence à se faire jour. Ses caractéristiques sont le réalisme, une perspective révolutionnaire, une conception claire, un sens constructif sérieux et responsable. Il s'agit de sortir de la brume, de la confusion, de la légèreté, de l'esprit d'imitation, de se libérer de la faiblesse et de l'inconsistance dans l'effort.

80. Cette nouvelle génération dans tous nos pays exige des recherches techniques comme celles que mène à bien la Commission économique pour l'Amérique latine, un développement régional comme le font la Colombie et l'Equateur dans leurs zones frontières; le genre de pénétration de l'intérieur, que symbolisent pour nous Brasilia et les routes qui en

rayonnent vers tout l'immense territoire brésilien; l'intégration économique, à l'instar de l'Association latino-américaine de libre-échange ou du Marché commun d'Amérique Centrale; la rencontre de la plaine paraguayenne et de la montagne péruvienne, des tropiques équatoriens et de la Colombie tropicale, grâce au projet de la grande route circumforestière. Ce n'est pas par simple coïncidence que cette dernière conception soit issue du cerveau du président Belaúnde, du Pérou.

81. Nous voyons ainsi se briser les cadres étroitement nationaux qui nous ont emprisonnés depuis 1825, pendant un siècle et demi, et qui font que notre commerce interaméricain, pendant la dernière décennie, n'ait atteint que le pourcentage minime de 8 p. 100 par rapport au total de notre commerce d'exportation. La boutade selon laquelle il n'a pas surgi dans notre partie du monde une seule grande idée créatrice depuis l'ouverture du canal de Panama commence à perdre de sa validité.

82. Il ne faut pas voir là de simples vues d'esprits entichés d'économie ni une tendance à la technocratie; on sait que l'histoire a vu des révolutions industrielles qui ont fait naître de terribles inégalités sociales. C'est, au contraire, une position rénovatrice, mais qui se veut ancrée dans la réalité, sachant d'expérience combien de révoltes sociales ont abouti à des reculs économiques désastreux. Nous cherchons certes à changer les structures sociales particulières; mais nous voulons que ce changement ait l'ampleur et l'efficacité dont on a trop souvent manqué faute d'avoir su dépasser le cadre minuscule d'un milieu fermé sur lui-même, faute d'avoir pu concevoir et entreprendre une transformation profonde axée sur l'intégration du continent.

83. La Bolivie est peut-être celle des républiques latino-américaines qui se sent le plus profondément unie aux autres par un passé commun et qui poursuit d'instinct l'idéal d'une destinée solidaire.

84. Ce qui est aujourd'hui la Bolivie a fait partie de l'empire inca qui réunissait cinq des pays actuels de notre hémisphère. Pendant l'ère coloniale, elle a fait partie de la vice-royauté du Pérou et de celle du Rio de la Plata. Après la proclamation de la République, elle a effectué l'une des tentatives les plus sérieuses de confédération qu'ait connues notre hémisphère. Par la suite, une guerre internationale, en la privant de son accès à la mer, l'a obligée à se réfugier dans ses montagnes, à s'isoler et à se replier sur elle-même.

85. Toutefois, placée par la géographie au cœur de l'Amérique du Sud, la Bolivie, avec ses cinq frontières, son vaste territoire ouvert sur quatre des grands bassins du continent méridional, ne pouvait manquer d'exercer une grande attraction. Ce facteur géographique, joint à notre vieille tradition et à notre ferme vocation américaine, a fait qu'une génération nouvelle ne voit plus dans notre pays un Etat tampon, mais un lieu de contact, une croisée des chemins, un carrefour de l'Amérique.

86. Inconsciemment peut-être, par nécessité et par instinct, la Bolivie est le seul pays qui ait pénétré et colonisé le massif andin — exploit qui n'est pas toujours reconnu — et qui commence aujourd'hui

à délaissier la Cordillère pour installer des têtes de pont sur les tropiques et descendre vers les plaines. Voici un quart de siècle déjà, lorsqu'en Amérique latine l'intégration continentale était un vague rêve romantique et qu'on ne parlait pas de développement, la Bolivie a uni ses plaines, par le chemin de fer, au Brésil et à l'Argentine et par la route aux plateaux. Elle a transporté des populations entières de la région minière aux tropiques et concentré toutes ses énergies sur le développement de cette région.

87. Mais cette nouvelle poussée est empreinte d'un réalisme très net. Nous avons payé cher notre idéalisme et nous avons aujourd'hui la ferme conviction qu'une fois tracées les grandes lignes d'une politique d'intégration continentale, l'Amérique ibérique doit s'édifier, comme l'a conseillé Robert Schumann, l'homme qui, avec De Gasperi et Adenauer, a posé la pierre angulaire de la nouvelle Europe sur la base, non de déclarations purement politiques, mais de réalisations communes et d'œuvres collectives.

88. Voilà pourquoi notre pays propose le développement économique régional comme une étape positive vers l'intégration continentale et — en ce qui concerne plus concrètement notre pays — soumet l'idée d'étudier immédiatement dans toutes leurs ramifications trois entreprises de grande envergure: la mise en valeur du bassin de l'Amazone, celle du bassin du Rio de la Plata et celle de la côte du Pacifique.

89. Un écrivain a appelé le bassin de l'Amazone "l'intérieur inhabité". Outre le Brésil, la plupart des Etats sud-américains appartiennent par quelque partie à ce bassin. Tout récemment encore, il n'y avait aucune route de pénétration; les moyens techniques et sanitaires n'avaient pas fait suffisamment de progrès pour prétendre dominer la situation. Les zones voisines des villes paraissaient suffisantes pour subvenir aux besoins de la population. Bref, il n'existait aucun impératif pour pousser nos peuples à la conquête d'une telle région.

90. Depuis quelques années, la situation a totalement changé. Nos masses paysannes ont besoin de terre, que très souvent la réforme agraire ne peut leur fournir, et nos centres urbains croissent à un rythme vertigineux, le rythme le plus rapide du monde.

91. Dans le monde de demain, il n'y aura plus de place pour les petits Etats isolés, tout comme les petits noyaux féodaux de l'Europe n'ont pu résister à la formation d'Etats nationaux qui, à leur tour, tendent aujourd'hui à une intégration à l'échelon continental. Il faut au monde contemporain de grands centres de production et de consommation. Là, vous avez le bassin de l'Amazone, 7 millions de kilomètres carrés, la plus grande réserve de ressources naturelles du monde.

92. Une fois régularisé le cours des fleuves, et éliminés les chutes et les rapides, on pourrait, par la construction de barrages de retenue, contenir les inondations, ouvrir des étendues immenses à l'élevage et à l'agriculture et développer l'énergie hydro-électrique dans toute la région de l'Amazone.

93. Les grandes civilisations ont suivi le cours des grands fleuves, comme cela a été le cas pour le Nil.

Dans le bassin de la Plata, la construction d'un barrage sur le Paraguay-Parana et l'ouverture d'un port bolivien sur le premier de ces fleuves permettraient la structuration de tout ce bassin qui draine cinq pays.

94. Enfin, dans la région côtière du Pacifique, la possibilité de dompter la nature dure et hostile des hauts plateaux et du littoral désertique devrait faire l'objet de la plus grande attention et être dûment étudiée.

95. L'utilisation de ces ressources immenses transformerait la géographie et l'économie de l'Amérique du Sud en mettant en valeur plus de la moitié de la superficie de l'hémisphère.

96. En Amérique latine, on n'a pas encore commencé d'établir des plans régionaux exigeant une collaboration internationale, comme cela s'est fait pour divers projets qui sont actuellement en cours d'exécution dans d'autres parties du monde sous l'égide des Nations Unies. Il suffit de citer le développement du bassin du Mékong dans l'Asie du Sud-Est qui intéresse la Thaïlande, le Laos, le Cambodge, le Vietnam et la Birmanie. La guerre elle-même n'a pas arrêté ces travaux! Nous pouvons également mentionner les études sur le Sénégal et le Niger qui se poursuivent en Afrique sous la direction de l'Organisation des Nations Unies.

97. En revanche, en Amérique latine, on constate qu'il manque un grand mouvement capable de nous unir, une imagination créatrice qui nous fixe un but propre à susciter notre enthousiasme et à mobiliser notre jeunesse. On pourrait peut-être décrire la vie actuelle de l'Amérique latine comme une réalité assez sordide dans laquelle on ne lutte que pour le pain quotidien sans même parfois l'obtenir. Nous possédons des valeurs morales, une énergie vitale d'où pourraient naître de merveilleuses réussites, mais elles demeurent à l'état virtuel, impuissantes devant les forces impressionnantes de l'ignorance et de la carence économique. Les masses sous-alimentées sont une proie facile pour la démagogie, le ressentiment et la subversion. Nous nous débattons devant des problèmes et des nécessités vraiment élémentaires sans pouvoir prendre l'élan qui nous permettrait de concevoir des projets et des plans de grande portée.

98. Pourtant, en dépit de ces limitations, l'imagination se fraie passage. Le Pérou se propose, entre autres projets, de transporter des populations de ses plateaux vers les tropiques. Le réseau routier bolivien continue d'avancer du centre vers l'est et vers le nord du territoire et des milliers de personnes ont été transportées des régions minières dans ces zones. Le Brésil est en train d'achever une magnifique route qui rejoindra bientôt la frontière de mon pays et du Pérou, dans le cadre du programme que le président Castelo Branco a appelé "l'opération Amazone". Les possibilités d'exploitation du fer et du manganèse de la région frontière Bolivie-Brésil, et l'exportation de gaz naturel bolivien destiné au complexe industriel de São Paulo et à l'Argentine, ainsi que les projets industriels multilatéraux sont autant de tâches actuellement en cours ou qui feront prochainement l'objet d'examen dans des réunions internationales.

99. Il faut souhaiter que des idées telles que celles que j'ai exposées gagnent peu à peu du terrain, à

commencer par l'organisation et le financement des études préliminaires pour l'inventaire et l'évaluation des ressources naturelles, qui peuvent servir de base à la mise au point de projets spécifiques de développement régional ou d'intégration continentale. Cet appel s'adresse spécialement à l'Organisation des Etats américains, aux pays les plus industrialisés, aux organisations techniques et bancaires telles que la Banque interaméricaine de développement et, en particulier, aux Etats-Unis, qui, par le truchement de l'Alliance pour le progrès, ont commencé, même s'il ne s'agit que d'un début, à collaborer au développement économique de l'Amérique latine.

100. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies non seulement s'acquitte à l'heure actuelle de sa mission primordiale de veiller à la paix dans le domaine des relations juridico-politiques, mais s'occupe aussi, dans une mesure toujours croissante, d'assurer le développement économique, social et culturel des pays, développement sans lequel ni la paix intérieure ni la paix internationale ne sauraient être garanties.

101. Pour terminer, je voudrais simplement ajouter dans le même ordre d'idées que les notions que je viens d'exposer très brièvement, à savoir le développement régional en tant que premier pas positif vers l'intégration continentale, visent à la réalisation des objectifs les plus élevés des Nations Unies en quête des destinées supérieures de l'homme.

102. M. BISTA (Népal) [traduit de l'anglais]: Je voudrais, Monsieur le Président, saisir cette occasion pour vous présenter — et présenter à travers vous aux délégations réunies ici — les félicitations de Sa Majesté le roi Mahendra Bir Bikram Shah Dev, et aussi ses vœux pour le succès de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

103. Au nom de la délégation du Népal et en mon nom propre, je vous félicite très sincèrement de votre élection au poste important de Président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons beaucoup de votre élection, car non seulement l'Afghanistan et le Népal sont dirigés par les monarques constitutionnels les plus éclairés, ayant à cœur uniquement le bien-être de leur peuple, mais nos deux pays ont aussi des aspirations communes et des objectifs communs dans le domaine international.

104. Les qualités dont vous avez fait preuve comme représentant de votre grand pays au cours de nombreuses années écoulées nous garantissent, Monsieur le Président, le succès final de la session actuelle.

105. Nous sommes heureux de constater qu'à la différence de la précédente session, paralysée par une procédure qui ne permettait pas de voter, la vingtième session de l'Assemblée générale a pu poursuivre son travail dans l'harmonie et avec efficacité. Le succès de cette vingtième session de l'Assemblée générale est dû en grande partie au distingué homme d'Etat européen, Son Excellence Amintore Fanfani, sous la sage direction de qui nous avons eu l'avantage de travailler.

106. Dans le domaine du maintien de la paix, les Nations Unies n'ont peut-être pas obtenu tout le succès souhaité; cependant, le règlement par l'Organisation internationale, l'an dernier, du conflit indo-pakistanaï a prouvé que les Nations Unies demeurent toujours un puissant facteur de paix. Si elles n'avaient pas agi à temps, le conflit indo-pakistanaï aurait pu apporter des souffrances incalculables à des millions d'hommes vivant dans le sous-continent et il aurait causé davantage encore de tension politique et économique dans les deux pays qui sont les voisins immédiats du Népal.

107. L'heureux règlement obtenu dans le récent conflit indo-pakistanaï par le Secrétaire général U Thant a prouvé une fois de plus le dévouement de ce dernier à la cause des Nations Unies et de la paix mondiale. Je voudrais également rendre hommage au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dont les bons offices ont permis le rétablissement de relations normales entre les deux pays. Les bonnes relations entre l'Inde et le Pakistan nous tiennent à cœur, non seulement parce que le Népal est voisin de ces deux pays, mais aussi parce que nous avons toujours défendu la cause de la paix et de la sécurité mondiales.

108. Au nom du Gouvernement de Sa Majesté, je voudrais exprimer notre profonde confiance en le Secrétaire général, U Thant. Il n'a pas seulement servi notre organisation avec distinction et dévouement, il s'est aussi acquis le respect et la confiance de tous les membres des Nations Unies. Mon gouvernement a été l'un de ceux, nombreux, qui lui ont demandé d'accepter un deuxième mandat comme Secrétaire général des Nations Unies.

109. Ma délégation comprend l'importance attachée par le Secrétaire général à la question de principe et à la question de conscience qu'il a évoquée lorsqu'il a expliqué les raisons pour lesquelles il a décidé de cesser sa collaboration comme Secrétaire général, à l'expiration du terme actuel. Nous ne pensons pas que les perspectives d'une paix stable dans le monde soient bien brillantes, ni que les puissances qui comptent s'efforcent de résoudre les problèmes auxquels le Secrétaire général a fait allusion, mais c'est justement pourquoi notre organisation mondiale a besoin des services d'un homme aussi dévoué à la cause de la paix que l'est U Thant.

110. Je voudrais profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Guyane, le plus jeune Membre des Nations Unies. Le peuple de la Guyane a obtenu son indépendance après une longue période de luttes héroïques. L'ancienne puissance administrante mérite également notre gratitude, car, contrairement à certaines autres puissances coloniales, la Grande-Bretagne, se rendant compte des conséquences possibles d'une lutte populaire, a accordé l'indépendance à nombre de ses anciens territoires coloniaux. La Guyane devient un Etat indépendant dans l'hémisphère occidental tout en conservant les traditions de l'Asie et de l'Afrique. Nous sommes persuadés qu'elle sera pour le monde entier un exemple de la façon dont les descendants de peuples venus de deux continents différents peuvent affirmer dans un troisième continent une identité nationale combinée.

111. Lorsque nos délégations se rassemblent ici chaque année, la première préoccupation qu'elles expriment a trait au problème de la guerre et de la paix. Ma délégation estime que le problème le plus angoissant auquel le monde doit aujourd'hui faire face est celui de la guerre si inhumaine qui se poursuit interminablement au Viet-Nam.

*M. Gueye (Sénégal), vice-président, prend la présidence.*

112. La situation au Viet-Nam nous cause les plus graves soucis. Nous craignons que cette situation ne conduise le monde à un point où il sera impossible de revenir en arrière. Le Népal a déclaré à maintes reprises qu'il faut éviter toute provocation conduisant à une escalade du conflit. Et pourtant, malgré les appels à la raison lancés par tous les pays pacifiques, rien n'indique que l'on fasse des efforts sincères pour régler pacifiquement la question du Viet-Nam.

113. Nous ne pouvons manquer de constater la futilité de cette guerre insensée au Viet-Nam, de quelque façon que l'on envisage la situation dans ce pays. Les épreuves auxquelles sont soumis les Vietnamiens, sans qu'ils en soient responsables, sont sans parallèle. Vouloir donner une solution militaire au problème vietnamien pourrait bien, à notre avis, être l'une des plus grandes bêtises politiques de notre époque. Le problème du Viet-Nam est bien plus qu'un problème militaire et même bien plus qu'un problème politique; à l'heure actuelle, c'est un problème humain. Le Viet-Nam nous fournit aujourd'hui l'exemple le plus vivant et le plus pathétique des difficultés auxquelles s'achoppe un petit pays.

114. Les accords de Genève de 1954 ont certainement été un pas dans la bonne direction, et il est clairement prouvé maintenant que les violations récentes de ces accords, à la fois délibérées et de plus en plus graves, n'ont conduit qu'à accabler le peuple vietnamien de nouveaux malheurs. La division actuelle du Viet-Nam est artificielle, et nous savons que le peuple vietnamien désire l'unité. Il est extrêmement malheureux que la politique des grandes puissances ait fait obstacle à une solution naturelle et pacifique de la question du Viet-Nam.

115. Le Secrétaire général a fait une proposition très raisonnable pour une cessation immédiate du conflit vietnamien. Il a proposé l'arrêt des bombardements du Viet-Nam du Nord, le ralentissement des activités militaires au Viet-Nam du Sud et l'ouverture de conversations entre toutes les parties, y compris le Viet-Cong.

116. Nous estimons que la première condition préalable à une solution de la question vietnamienne est un cessez-le-feu immédiat. Une fois ce cessez-le-feu obtenu, la paix peut être négociée entre les parties intéressées et un règlement politique réalisé sur la base des accords de Genève. Le peuple vietnamien a un droit inaliénable à l'unité, à l'indépendance et à la souveraineté; ses désirs doivent être respectés lors de tout règlement de la question.

117. Le problème du Viet-Nam est essentiellement celui d'une nation divisée contre son gré. Malheureusement, il y a aussi de par le monde d'autres nations, par exemple l'Allemagne et la Corée, qui ont été divisées contre leur gré. Or, nous savons que les

peuples divisés, que ce soit au Viet-Nam, en Corée ou en Allemagne, désirent être réunis. Ils aspirent tout naturellement à l'unification. A notre avis, aucune nation n'a le droit d'élever des obstacles qui empêcheraient cette aspiration de se réaliser.

118. Nous sommes heureux qu'ait pris fin l'état d'affrontement armé qui s'était prolongé entre l'Indonésie et la Malaisie et qui avait aggravé la situation déjà tendue en Asie du Sud-Est. L'Indonésie et la Malaisie sont de très proches voisins, racialement et culturellement. En mettant fin à ce conflit, les dirigeants des deux pays n'ont pas seulement rendu un service à leurs peuples, ils ont aussi contribué à réduire la tension dans l'Asie du Sud-Est, en particulier, et dans le monde, en général.

119. Je me félicite aussi de la décision prise par l'Indonésie de revenir participer aux délibérations des Nations Unies. L'Indonésie a été l'un des membres les plus actifs de la famille afro-asiatique lorsqu'il s'est agi d'entretenir et de promouvoir la fraternité internationale. Que ce soit à Bandoung, à Belgrade, au Caire ou aux Nations Unies, la participation active de l'Indonésie aux affaires internationales a donné de nombreux résultats positifs, dont la solution pacifique apportée à la question de l'Irian occidentale est un exemple. Il est donc réconfortant de constater que l'Indonésie a trouvé possible de reprendre sa coopération avec les Nations Unies.

120. Je voudrais en venir maintenant à la question de la représentation légitime de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Il s'agit là d'une question importante et urgente, dont nous devons par conséquent nous occuper par priorité. Les Nations Unies seront incapables d'atteindre leurs objectifs de paix tant qu'on n'y tiendra aucun compte des 700 millions de Chinois qui existent. Il est déjà assez grave de ne tenir aucun compte de la Chine, mais vouloir perpétuer cette situation en soutenant la théorie des deux Chines est pire. Il n'y a qu'une seule Chine, et l'on ne peut se dérober au fait que l'actuel gouvernement de Pékin représente cette Chine dans sa totalité. La Chine n'est pas seulement une nation ancienne, elle est aussi une nation puissante. L'expérience que nous avons faite dans nos relations avec la Chine nous a montré que celle-ci poursuit une stricte politique de non-ingérence, d'égalité dans les rapports et de respect mutuel.

121. Le Népal attache une grande importance aux Nations Unies. Nous accueillons avec faveur toute action destinée à renforcer l'Organisation mondiale. Nous estimons que les Nations Unies seront plus fortes lorsque tous les pays en seront membres. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu qu'il faut accorder à la République populaire de Chine la représentation qui lui revient aux Nations Unies. Il est regrettable que la République populaire de Chine, avec toutes ses vastes ressources naturelles et humaines, soit maintenue de force en dehors de l'Organisation mondiale. Dans les conditions actuelles de tension, la République populaire de Chine a un rôle important et vital à jouer dans les affaires internationales. Nous estimons que les grands problèmes de notre époque ne pourront pas être résolus sans la participation active de la Chine aux affaires mondiales. Les Nations Unies deviendront un instru-

ment de paix plus efficace avec la présence de la République populaire de Chine qu'en son absence.

122. Sans aucun doute, le désarmement est l'un des problèmes les plus importants en ce qui concerne la guerre et la paix. Malheureusement, l'on n'attribue pas à cette question le caractère d'urgence qu'elle mérite. La course aux armements se poursuit dans des proportions presque géométriques. Alors que vers la fin des années 1950 les dépenses d'armements étaient estimées à environ 100 milliards de dollars par an, au milieu des années 1960 elles ont atteint 200 milliards de dollars par an. Ce total représente beaucoup plus que le revenu national combiné de tous les pays en voie de développement.

123. Cette situation fait ressortir la nécessité d'arriver le plus tôt possible à un désarmement général et complet, qui devrait s'appliquer tant aux armes de type classique qu'aux armes nucléaires. Les conséquences désastreuses de la course actuelle aux armements sont assez évidentes. Si l'on considère les sommes énormes dépensées pour accumuler des armements et toutes les ressources technologiques et scientifiques que ces armements absorbent, les pays en voie de développement, comme le Népal, ont toutes raisons de suggérer des économies dans le domaine des armements et l'utilisation de ces ressources et de ces fonds à une cause plus humaine et plus valable, celle de l'assistance aux secteurs déshérités de l'humanité.

124. C'est pour cette raison que nous avons toujours appuyé les initiatives en faveur du désarmement, que ce soit dans le cadre des Nations Unies ou en dehors. Nous avons placé de grands espoirs en le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement et en les négociations entre trois puissances pour l'interdiction des essais nucléaires. Bien que l'utilité du premier ne puisse être niée, il n'en est pas moins devenu inefficace après d'interminables et infructueuses négociations qui ne faisaient que tourner en rond. Quant aux secondes, elles n'ont abouti qu'à un traité d'interdiction partielle des essais.

125. Bien que nous estimions que seul un désarmement général et complet puisse résoudre le problème, nous avons appuyé toutes les mesures limitées qui ont été adoptées, dans l'espoir qu'elles pourraient conduire à une réduction de la tension dans le monde, ce qui serait un début prometteur. C'est dans cet esprit qu'avec beaucoup d'autres pays nous avons signé le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Dans la situation internationale d'aujourd'hui, lourde des plus graves contradictions, nous estimons ne pas pouvoir rejeter la méthode lente qui consiste à parvenir à l'objectif final qu'est le désarmement général et complet par une série de mesures de caractère limité. Nous disons cela bien que nous soyons conscients des événements moins encourageants qui se sont produits dans le monde après la signature de ce traité.

126. Les négociations sur le désarmement ont progressé lentement. Même le traité d'interdiction partielle des essais n'a pas été étendu aux essais souterrains. S'il est impossible d'arriver à un traité interdisant totalement les essais, et cela du seul fait qu'aux yeux de certaines puissances on ne dispose

pas d'un système de vérification, nous pourrions recommander aux parties en cause d'accepter la formule proposée par les huit membres non alignés du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement<sup>4/</sup>, à savoir l'inspection sur invitation, ou sa variante suédoise, l'invitation éventuelle aux fins d'inspection. Nous estimons que les puissances nucléaires pourraient au moins accepter, à titre d'expérience, une suspension des essais nucléaires souterrains et entamer des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

127. Inspirée par un sincère désir de paix, ma délégation a été heureuse d'appuyer la proposition de convoquer une conférence mondiale du désarmement, mais, à notre profond regret, les grandes puissances ne se sont guère intéressées aux préparatifs pour convoquer la conférence. Nous sommes convaincus qu'une conférence sur le désarmement à laquelle participeraient activement toutes les grandes puissances nucléaires du monde réussirait à créer un mécanisme efficace de désarmement.

128. Le Népal estime que la seule politique sage que puissent suivre les Etats est celle de la coexistence pacifique. Nous croyons que l'un des principes de cette coexistence pacifique est la non-ingérence dans les affaires nationales des autres Etats. Sa Majesté le roi Mahendra a souligné à maintes reprises que le principe de la non-ingérence dans les affaires d'un autre pays est la pierre angulaire de la politique étrangère du Népal. C'est dans cet esprit que ma délégation a appuyé la Déclaration des Nations Unies sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, déclaration adoptée l'an dernier [résolution 2131 (XX)]. Nous avons toujours professé une foi inébranlable dans ces principes, que nous considérons d'importance vitale pour le développement de la paix et de l'amitié entre les nations. Nous avons constaté récemment que des interventions armées non sollicitées et d'autres formes, directes ou indirectes, d'ingérence dans les affaires d'autres Etats, soulèvent nécessairement dans leur sillage des problèmes internationaux complexes qui mettent en danger la paix et la sécurité de bien des nations.

129. La délégation du Népal accueille avec faveur les deux projets de traités sur l'espace extra-atmosphérique et sur les corps célestes, présentés respectivement par les Etats-Unis d'Amérique [A/6392] et l'Union des Républiques socialistes soviétiques [A/6352]. Nous sommes également heureux de constater qu'il existe entre les deux projets un accord remarquable sur des questions essentielles. Nous estimons qu'il ne devrait pas être très difficile d'harmoniser les points fondamentaux sur lesquels l'accord n'a pas encore pu se faire et de présenter le projet de traité à l'Assemblée générale aux fins d'adoption.

130. Depuis la signature du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, les relations entre les deux superpuissances sont de plus en plus cordiales. C'est là un élément d'excellent augure pour

<sup>4/</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1966, document DC/228, annexe 1, section 0.

la paix et la sécurité du monde. Si l'on pouvait rester dans l'esprit de ces deux projets de traités sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes à des fins scientifiques et pacifiques, nous sommes persuadés que l'on pourrait réaliser des progrès plus importants et améliorer le sort matériel des peuples qui vivent sur notre planète. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter, une fois de plus, les grandes puissances des réalisations scientifiques exceptionnelles qu'elles ont obtenues dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. L'atterrissage en douceur sur la Lune a ouvert de nouvelles perspectives pour la communion de l'homme avec les corps célestes.

131. Nous regrettons profondément que six ans après l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, certaines puissances coloniales, particulièrement le Portugal et l'Afrique du Sud, refusent de reconnaître le droit des peuples colonisés à l'indépendance et à la souveraineté. Ces puissances poursuivent leur politique de répression en exploitant à leur plus grand profit les peuples colonisés, au grand détriment des malheureuses populations qui gémissent sous la pire forme de domination coloniale. Le Gouvernement de Sa Majesté du Népal a déclaré à maintes reprises dans des instances internationales, y compris cette assemblée, qu'il est opposé au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

132. Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien le Gouvernement de Sa Majesté apprécie les travaux accomplis à ce jour par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les membres de ce comité méritent notre gratitude la plus sincère pour leur travail acharné et pour les résultats magnifiques qu'ils ont obtenus. Les recommandations du Comité spécial, formulées après une série de séances tenues cette année en Afrique, ainsi que les rapports de son sous-comité, présentés après une étude sur place des problèmes ayant trait à certains territoires coloniaux, méritent notre attention la plus sérieuse.

133. Ma délégation est profondément navrée de voir que le Portugal et l'Afrique du Sud, les deux dernières puissances coloniales, lorsqu'ils traitent avec mépris, de façon délibérée, l'opinion publique mondiale exprimée dans les résolutions de l'Assemblée générale, bénéficient d'encouragements généreux de la part de leurs principaux partenaires commerciaux. Nous, le peuple du Népal, nous appuyons chaleureusement la lutte que mènent sans relâche les peuples courageux de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise contre l'oppression coloniale des Portugais. Le colonialisme du Portugal et le racisme de l'Afrique du Sud sont les deux piliers des vestiges de l'impérialisme. Ces deux puissances coloniales ne sont malheureusement pas arrivées à comprendre combien fragiles sont les bases de ces piliers devant les lames de fond du mouvement populaire qui réclame l'accession à l'indépendance, à la souveraineté et à l'égalité.

134. Le Népal a toujours fait cause commune avec ses frères africains dans leur lutte contre le racisme.

Les représentants du Népal au Comité spécial sur la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud ont eu l'honneur de servir à ce comité comme rapporteurs. Nous avons toujours soutenu que la fin du racisme en Afrique du Sud contribuerait grandement à la paix mondiale et que l'établissement en Afrique du Sud d'un régime majoritaire devrait être universellement encouragé et appuyé.

135. Le problème racial en Afrique du Sud aurait pu être résolu plus facilement s'il y avait eu possibilité de dialogue entre les Etats qui appuient le régime racial de l'Afrique du Sud et ceux qui y sont opposés. La vingtième session de l'Assemblée générale a décidé [résolution 2054 (XX)] d'élargir la composition du Comité spécial sur la politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud. Malheureusement, aucun des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud n'a exprimé le désir de siéger dans ce comité spécial. Ce refus de certains Etats Membres de coopérer à la mise en œuvre de la résolution adoptée par l'Assemblée générale et de s'associer aux travaux de ce comité spécial révèle une faiblesse inhérente à l'Organisation.

136. Le régime illégal installé en Rhodésie du Sud en dépit de la puissance administrante et avec un total mépris pour l'opinion publique mondiale est un défi à notre organisation. Malgré les résolutions adoptées par les Nations Unies, ni la puissance administrante, ni d'autres grands pays n'ont fait de tentative sérieuse pour provoquer la chute du régime illégal. L'absence d'une action sérieuse des grandes puissances pour mettre fin à ce régime et pour établir en Rhodésie du Sud un régime démocratique sur la base d'une voix par électeur permet de se demander si tout ce drame n'est pas une ruse habile pour maintenir la suprématie blanche dans toute la partie méridionale de l'Afrique grâce à l'exploitation raciale et coloniale.

137. Il est important que notre assemblée réaffirme ses déclarations contre le régime illégal de la Rhodésie du Sud en faveur de l'établissement du gouvernement par la majorité de la population. Le peuple du Népal appuiera toute mesure qui tendra à aider le peuple du Zimbabwe à obtenir son indépendance nationale.

138. Ma délégation voudrait également dire qu'elle s'oppose aux desseins néfastes du Gouvernement raciste sud-africain qui veut étendre la politique d'apartheid au territoire du Sud-Ouest africain et, en fin de compte, annexer ce pays. Nous assurons le peuple du Sud-Ouest africain de notre appui le plus sincère dans sa lutte pour arracher son indépendance au Gouvernement raciste d'Afrique du Sud qui, par un accident de l'histoire, a été temporairement chargé d'administrer le Sud-Ouest africain pour le compte de la communauté mondiale.

139. De nombreuses délégations ont exprimé l'inquiétude et la déception profondes que leur a causées le récent arrêt de la Cour internationale de Justice sur le Sud-Ouest africain<sup>5/</sup>. En raison du respect que nous éprouvons pour la Cour internationale de Justice et pour la sagesse et la discrétion de ses

<sup>5/</sup> Sud-Ouest africain, Deuxième phase, Arrêt, C.I.J., Recueil 1966, p. 6.

juges qui sont élus par l'Assemblée générale elle-même, ma délégation ne veut pas s'engager dans une controverse contre l'arrêt de la Cour, mais elle aurait été heureuse que la Cour internationale de Justice rende un arrêt sur le fond de la cause parce que cet arrêt aurait grandement contribué au progrès du droit international.

140. Comme les années précédentes, ma délégation appuie fermement la cause de la liberté et de l'indépendance pour le peuple du Sud-Ouest africain; elle estime que le peuple du Sud-Ouest africain devrait être rétabli dans ses droits inaliénables à la liberté et à la souveraineté grâce à une action internationale. Notre lutte contre l'intransigeance de l'Afrique du Sud sur ce sujet demeure aussi active; nous estimons que le moment est venu d'aider par tous les moyens le peuple du Sud-Ouest africain afin qu'il puisse se libérer du joug que font peser sur lui le racisme et le colonialisme sud-africains.

141. Les efforts faits pour mettre au point une formule de maintien de la paix qui soit efficace n'ont pas encore produit de résultat tangible. Le principal point en litige pour élaborer cette formule porte sur la nature des responsabilités du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Permettez-moi, à ce propos, de citer ce qu'a dit le premier Président du Conseil de sécurité dans son discours à la première séance de ce conseil:

"Les autres Membres des Nations Unies nous ont confié la responsabilité fondamentale, mais non unique, de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ils nous ont donné mandat pour agir en leur nom et ils s'attendent à nous voir garder sans cesse ces principes présents à l'esprit<sup>6/</sup>."

142. Ma délégation n'a pas l'intention de se mêler à la controverse relative à la responsabilité principale et exclusive du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Notre intention est de nous assurer que les Nations Unies deviennent un efficace instrument de paix.

143. Si l'on se penche sur l'expérience passée des Nations Unies dans le domaine des opérations de maintien de la paix, nul, j'en suis sûr, ne pourra nier la nécessité de renforcer les possibilités dont disposent les Nations Unies pour maintenir la paix. Sans l'intervention en temps opportun des Nations Unies, les conflits de Gaza, du Congo, de Chypre et du Cachemire se seraient probablement transformés en guerres majeures. Le fait que beaucoup de lignes de cessez-le-feu sont surveillées par des observateurs des Nations Unies n'est pas l'une des moindres réalisations de l'Organisation.

144. La décélération du taux de croissance dans les pays en voie de développement est une question qui nous préoccupe gravement et à laquelle il faut porter le maximum d'attention. Au début de la Décennie du développement des Nations Unies, et aussi au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays développés avaient,

en général, accepté de transférer 1 p. 100 de leur produit national brut pour le développement des pays en voie de développement. Pourtant, dans la sixième année de la décennie, nous constatons avec regret que les pays développés n'ont pas tenu leurs promesses et qu'en conséquence les buts modestes fixés à la croissance des pays en voie de développement pendant la décennie sont loin d'avoir été atteints. Il y a peu d'espoir que ces buts soient atteints avant la fin de la décennie. Les pays riches continuent à s'enrichir, mais les pays pauvres se trouvent devant une stagnation économique. Nous devons trouver le moyen de surmonter ce dilemme économique de notre époque. Il est grand temps que les pays développés fassent des propositions précises pour aider les pays en voie de développement à relever leur niveau de vie et à atteindre leur but minimum de croissance.

145. En tant que pays en voie de développement, le Népal a compris que le fait de compter sur soi-même et de s'améliorer soi-même est plus important que l'aide étrangère, bien qu'aux stades initiaux du développement, aucun pays en voie de développement ne puisse progresser sans la coopération d'autres pays. Pour toutes ces raisons, ma délégation estime qu'un point important auquel cette assemblée devrait consacrer beaucoup d'attention est l'accélération de ses efforts pour encourager la coopération économique entre tous les Etats membres. Depuis le début de la Décennie du développement, des faits nouveaux sont intervenus dans le domaine de la coopération économique, et parmi ces faits la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Genève en 1965 est probablement le plus significatif. Les recommandations de la Conférence ont été l'aboutissement de beaucoup de compromis. En dépit de cette conférence, le problème fondamental, que le taux d'augmentation des prix pour les produits industriels dépasse de beaucoup le taux correspondant pour les produits de base, ne semble pas proche d'une solution.

146. Le Népal, qui est principalement un exportateur de produits de base, est particulièrement intéressé à ce qu'une sorte d'équilibre économique se maintienne entre les prix de ces produits et ceux des produits industriels. Le programme d'industrialisation du Népal est surtout déterminé par le désir de relever le niveau de vie de la population et il est donc orienté vers la consommation. Toutefois, étant données les grandes difficultés de transport, il n'est pas toujours possible de faire parvenir à la population les articles fabriqués qui ont été ou sont actuellement produits au Népal. Comme d'autres pays en voie de développement, le Népal a découvert qu'il est difficile de soutenir la concurrence avec les produits des pays voisins plus industrialisés, d'abord parce que le coût de la production au Népal au premier stade de notre industrialisation tend à être élevé, et ensuite parce que le pays est handicapé par l'absence de littoral. Dans ces conditions, nous avons été obligés d'apprécier la valeur des recommandations faites par la Conférence sur le commerce et le développement non seulement à la lumière de ce qu'elles signifient pour les pays en voie de développement par rapport aux pays développés en matière de commerce et de développement, mais aussi à la lumière

<sup>6/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, première année, No 1 (première séance), p. 6.

de ce qu'elles signifient pour le Népal lui-même par rapport aux pays plus développés dans la région.

147. Nous estimons qu'il est grand temps que cette assemblée passe en revue les progrès réalisés dans ce domaine, en gardant présentes à l'esprit les difficultés de pays comme le Népal; nous estimons qu'il faut trouver une façon plus positive d'aborder le problème pour définir les relations économiques non seulement entre les pays développés et ceux en voie de développement, mais aussi entre les pays en voie de développement qui en sont à des stades différents de leur développement. Nous espérons que la deuxième Conférence sur le commerce et le développement, qui doit se tenir l'an prochain, s'avèrera à ce sujet plus fructueuse que la précédente.

148. Le Népal étant un pays agricole, nous avons jugé, sans doute à bon escient, que, si nous n'apportons pas des changements institutionnels dans notre agriculture et si nous ne libérons pas les paysans d'une servitude économique, il nous sera impossible d'atteindre notre but, qui est une économie se suffisant à elle-même. Sous la direction du roi Mahendra, le Népal a entamé un programme vigoureux de réforme agraire et a remporté de grands succès dans ce domaine. Nous sommes heureux de constater que ce programme de réforme agraire se développe dans notre pays au moment même où les Nations Unies envisagent la convocation d'une conférence mondiale sur la réforme agraire comme l'une des mesures essentielles au progrès économique des pays en voie de développement. Alors que, dans de nombreux pays, les réformes agraires n'ont été réalisées qu'au prix d'effusions de sang et de vies humaines, il s'effectue en silence, au Népal, une révolution agraire, révolution qui ne suscite ni bouleversement social ni soulèvement politique.

149. Comme je l'ai déjà dit, le Népal croit en la coexistence pacifique entre Etats et, en conséquence, suit une politique de non-alignement. Nous avons adopté une politique de neutralité positive. Nous exprimons nos opinions sur les problèmes internationaux sans craindre ni favoriser qui que ce soit. Le Népal a été capable d'entretenir des relations amicales avec toutes les nations du monde, quels que soient leurs systèmes politiques et économiques. Nous croyons sincèrement qu'un petit pays peut vivre en paix et en harmonie avec les grands pays, même s'il existe entre eux et lui de grandes différences idéologiques. Voilà pourquoi nous avons placé une foi absolue dans les principes de la coexistence pacifique ainsi que dans les Nations Unies; nous avons toujours considéré l'Organisation mondiale non seulement comme un instrument de paix, mais aussi comme un protecteur des droits des petits pays et comme la conscience morale de l'humanité.

150. M. MAJID (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi dire combien je suis heureux de travailler sous votre présidence. Et je le dis pour deux raisons: d'abord, parce que j'ai la certitude que, sous votre sage direction et grâce à votre expérience du fonctionnement de notre organisation, nos

délibérations seront des plus fructueuses; ensuite, en raison des liens personnels étroits et de longue date que j'ai avec vous; connaissant personnellement vos qualités de grand érudit, d'homme d'Etat et de diplomate extrêmement avisé et de grand poète, c'est pour moi une source de fierté et un plaisir tout particulier de travailler à vos côtés au cours de cette session. Je vous souhaite un plein succès dans vos hautes fonctions.

151. Comme le Président l'a déjà dit éloquemment dans sa déclaration, je voudrais exprimer à toutes les délégations notre reconnaissance et celle de notre pays, l'Afghanistan, pour la confiance que l'Assemblée tout entière a placée en la personne du Président et pour le témoignage d'estime qu'elle lui a donné.

152. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour dire combien nous avons apprécié la distinction que M. Amintore Fanfani, de l'Italie, a apportée dans l'exercice de ses fonctions comme Président de la vingtième session de l'Assemblée générale.

153. Enfin, qu'il me soit permis de saisir dès maintenant cette occasion pour féliciter l'Etat de Guyane, le nouveau Membre des Nations Unies. Le Gouvernement et le peuple de l'Afghanistan voient avec grande admiration des événements aussi heureux que l'admission de jeunes Etats, vigoureux et progressistes, qui viennent d'accéder à l'indépendance, d'Etats qui viennent de rejeter les derniers vestiges et les dernières entraves du colonialisme, et qui ont obtenu la place qui leur revient parmi les nations libres. Nous sommes certains que la présence de l'Etat de Guyane aidera encore notre organisation à atteindre ses nobles objectifs.

154. Le retour de l'Indonésie aux Nations Unies restera dans notre mémoire un des plus grands succès de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. En souhaitant à l'Indonésie la bienvenue aux Nations Unies, nous sommes sûrs que la présence de ce grand pays épris de paix renforcera à la fois notre organisation et la cause de la paix.

155. Depuis cinq ans, notre éminent Secrétaire général, U Thant, s'acquitte de ses devoirs avec grande distinction et grande efficacité; il a consacré son temps et son énergie au service de l'humanité; il a accompli sa tâche aux Nations Unies avec zèle et intégrité et s'est dévoué à la cause de la paix et du bien-être de tous les peuples. Nous avons confiance en lui; nous sommes tous très sensibles à ce qu'il a fait pour nous. Il a pu se produire entre les membres de cette assemblée des discordes et des divergences, mais tous les Membres sont d'accord pour avoir confiance en la personne du Secrétaire général. Nous espérons sincèrement qu'U Thant voudra bien revenir sur sa décision et accepter que son mandat soit prolongé. S'il maintenait sa décision, ce serait une lourde perte pour les Nations Unies. Nous espérons sincèrement que les conditions qui ont amené le Secrétaire général à prendre cette décision s'amélioreront de telle sorte qu'il lui sera possible de rester avec nous pour un autre mandat.

156. Nous vivons aujourd'hui dans un monde en constante évolution. Chaque année, chaque mois et même chaque jour voient surgir des événements

nouveaux qui exercent une influence sur la pensée des hommes d'Etat et de toutes les personnalités qui dans ce monde ont des responsabilités; aussi doivent-ils constamment s'en occuper et chercher des moyens d'y faire face. Les événements qui se sont produits depuis la dernière session de l'Assemblée générale ne nous ont pas apporté une note d'harmonie et d'optimisme; ils ne nous promettent donc guère une situation politique favorable dans le monde, et en particulier en Asie.

157. En cette ère de développement technologique sans précédent, les rapports entre les êtres humains acquièrent, en raison de la rapidité des moyens de transport, de voyage et de communication, une perspective et une orientation nouvelles. Les peuples et les nations qui sont dans diverses parties du monde ne sont plus séparés les uns des autres dans leurs pensées et leurs aspirations; contrairement à ce qui se passait auparavant, une nation ne peut plus aujourd'hui vivre seule et déterminer séparément sa ligne de conduite. Un changement qui s'effectue dans une région donnée de notre planète peut modifier dans une grande mesure les tendances d'esprit et d'action dans d'autres parties du monde. Aussi, reconnaissant cette interdépendance universelle, croyons-nous plus que jamais, en Afghanistan, que les sociétés humaines ont besoin d'une meilleure compréhension mutuelle et d'une collaboration plus étroite entre elles. Nous croyons que l'agitation et le manque de stabilité en un point quelconque du monde représentent un grand danger pour la paix et la sécurité de toutes les nations.

158. Au cours de l'année écoulée, l'Afghanistan a poursuivi progressivement son développement social, économique et culturel, afin de donner de la vitalité à la société afghane et d'enrichir la vie matérielle, sociale et culturelle de la population. Dans le processus de développement du pays, un travail de base s'est accompli et la constitution d'une infrastructure économique a déjà bien démarré.

159. Je suis heureux de pouvoir dire que l'objectif primordial du programme de réforme sociale et culturelle du nouveau Gouvernement afghan vise, comme on l'a récemment annoncé, à créer une société libre, progressiste et prospère, dominée par le respect de la dignité humaine, le règne du droit, l'égalité, la coopération sociale et un développement équilibré dans toutes les activités professionnelles.

160. Dans sa politique étrangère, l'Afghanistan a maintenu sans le modifier son non-alignement positif traditionnel et tenu compte des principes contenus dans les déclarations de Bandoung, de Belgrade et du Caire; il a maintenu et étendu ses rapports amicaux et sa coopération avec toutes les nations du monde, quels que soient leurs systèmes sociaux, leurs philosophies économiques ou politiques, et il a développé ses relations de bon voisinage avec tous ses voisins.

161. Cette politique, qui émane tout naturellement de l'attitude de notre peuple, repose sur le respect mutuel, la compréhension et la confiance réciproques. En outre — on l'a peut-être dit souvent déjà, mais je tiens à le répéter et à le souligner une fois de plus —, l'adhésion à la Charte des Nations Unies,

le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'appui donné au droit à l'autodétermination, l'abolition du colonialisme sous toutes formes, l'appui au principe de la coexistence, le désarmement général, complet, et universel et le développement de la coopération internationale constituent la base même de la politique de l'Afghanistan. Cette politique respecte les aspirations chères au peuple afghan et répond aux nécessités du développement national. A la lumière de la situation actuelle dans le monde, nous croyons fermement que cette politique nous permettra, d'autre part, de servir intelligemment la cause de la paix mondiale, et, d'autre part, de mener à bien notre énorme tâche de développement social et économique; nous croyons en effet que le développement économique et social des nations s'accomplira au mieux et que les aspirations des peuples seront d'autant mieux réalisées si les nations vivent dans un état de paix et de tranquillité et si un esprit de coopération règne entre les peuples du monde.

162. Le Gouvernement de l'Afghanistan a toujours été fermement convaincu que les différends, quelle que soit leur origine, doivent être réglés à une table de conférence. L'expérience a démontré en effet que les guerres et les affrontements armés ne sauraient résoudre les différends et ne les résoudront jamais.

163. L'Afghanistan a été extrêmement heureux que les efforts de paix des Nations Unies et le rôle inappréciable d'intermédiaire joué par l'Union des Républiques socialistes soviétiques aient efficacement contribué à l'instauration d'un cessez-le-feu et par la suite à la rencontre des dirigeants des deux pays — deux grandes nations d'Asie — qu'opposait le conflit indo-pakistanaï. Nous sommes heureux de voir rétablies l'harmonie et la concorde dans les relations entre l'Indonésie et la Malaisie, deux de nos voisins. Je suis certain que cela contribuera dans une large mesure au maintien de la paix en Asie et dans le monde.

164. Nous espérons vivement que pour sauvegarder la paix et la sécurité dans le monde les Nations Unies et les Etats Membres feront constamment preuve d'une ferme décision dans l'exercice de leurs responsabilités, si insolubles que paraissent les problèmes qui se posent.

165. Le conflit chronique du Viet-Nam et l'aggravation considérable de la situation dans ce pays nous préoccupent tous, et nous y voyons un grave danger pour l'Asie et pour le monde. Le conflit dans cette partie du globe a causé des souffrances indicibles aux hommes et aux femmes, d'un côté comme de l'autre. A maintes reprises, l'Afghanistan a exprimé sa vive inquiétude, car nous croyons que cette situation fait peser une menace toujours croissante, non seulement sur la paix en Asie, mais sur la paix dans le monde entier. L'Afghanistan estime que les accords de Genève de 1954 pourraient constituer une base raisonnable pour le règlement pacifique du conflit actuel au Viet-Nam.

166. La délégation afghane espère que tous ceux qui sont directement impliqués rechercheront sérieusement tous les moyens de créer une atmosphère où le problème puisse être transporté du champ de ba-

taille à la table de conférence, pour que soit assurée au peuple du Viet-Nam la possibilité de déterminer librement son avenir et son destin politique, sans ingérence extérieure. Nous sommes certains qu'ainsi, dans les deux camps, la vie d'un grand nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes sera épargnée et que le peuple du Viet-Nam retrouvera la paix et la prospérité et jouira d'une vie socialement plus saine.

167. Il y a 21 ans, un groupe de nations — elles étaient 51 — se sont réunies et ont songé à créer les Nations Unies. Elles ont élaboré une Charte au titre de laquelle la paix et la justice devaient régner dans le monde et la guerre être bannie à jamais.

168. Depuis lors, l'homme a connu des réussites sans précédent dans la science et la technologie; malheureusement, il n'a pas réalisé une croissance parallèle sur le plan moral et spirituel. Les progrès scientifiques de ces dernières années ont mis à la disposition de l'homme les moyens de se créer une vie meilleure et plus saine. Pourtant, il n'a pas su, et il ne sait pas encore s'élever au-dessus de lui-même et découvrir ses faiblesses, ses insuffisances et ses lacunes. L'homme n'a jamais triomphé de la crainte que lui inspire son prochain, de sa méfiance envers ses congénères.

169. Avec le passage du temps, dans une atmosphère de crainte et de méfiance, l'homme a dû commencer à se fortifier pour maintenir la paix dans le monde. Les nations ont donc concentré leurs pensées et leurs actions moins pour créer la paix et la prospérité que pour accroître leurs forces en vue d'une guerre ou d'un affrontement possibles. Aujourd'hui même, bien que l'Assemblée générale ait, depuis les débuts, étudié avec la plus grande attention le problème du désarmement, l'aggravation de la situation dans le monde provoque une intensification de la course aux armements. Le désarmement général et complet constitue l'un des points importants à l'ordre du jour de l'Assemblée. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, le Gouvernement et le peuple de l'Afghanistan, pour les raisons déjà exposées, appuient pleinement le principe d'un désarmement général et complet, car c'est dans un désarmement général et complet que l'humanité peut espérer trouver une paix et une sécurité durables. Nous sommes vraiment inquiets de constater que les réunions du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement n'ont pas eu les résultats escomptés, et que sur les questions principales la position des parties demeure inchangée.

170. La délégation afghane espère vivement que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement, idée lancée à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernements des pays non alignés au Caire et reprise par l'Assemblée générale dans sa résolution 2030 (XX), sera examinée comme il convient à la présente session.

171. C'est avec une profonde inquiétude que le Gouvernement de l'Afghanistan voit se poursuivre les essais nucléaires. Nous avons accueilli avec plaisir la signature du Traité d'interdiction partielle des essais. Nous espérons que ce traité bénéficiera d'une adhésion universelle et qu'il sera suivi d'une interdiction s'appliquant à tous les milieux. Nous croyons qu'il faut s'efforcer de continuer à rechercher une

solution aux questions liées aux armements nucléaires et thermonucléaires et au danger d'une plus large diffusion de ces armes.

172. Chacun sait que la course aux armements met en danger et, en fait, compromet gravement la compréhension entre nations et élargit le fossé qui les sépare. Les armements et les guerres ne régleront pas les problèmes, ils créeront au contraire des malentendus internationaux, ajoutant par là aux malheurs et aux souffrances du genre humain. Au contraire, la paix et la tranquillité nous apporteront l'abondance économique et une élévation du niveau de vie.

173. L'Afghanistan salue toutes les méthodes et tous les moyens qui permettraient à la paix de l'emporter, car ce n'est que dans la paix que nous pourrions attendre nos buts nationaux et réaliser nos aspirations. En outre, seule la paix sauvera l'humanité de la destruction totale et de l'annihilation.

174. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'admission de la Guyane nous a tous réjouis, d'abord parce que nous sommes heureux d'accueillir parmi nous un jeune Etat indépendant et vigoureux qui contribuera dans une très large mesure à la cause des Nations Unies, et ensuite parce que l'admission d'un nouvel Etat Membre rapproche encore notre organisation de la réalisation de ces principes d'universalité dont nous croyons qu'ils peuvent utilement accroître l'autorité et l'influence des Nations Unies. Notre organisation est pourtant encore loin d'avoir atteint l'universalité puisqu'un quart de la population du monde ne peut toujours pas y faire entendre sa voix. Aujourd'hui, plus que jamais, en raison de l'évolution récente de la Chine continentale dans le domaine des armes atomiques, ainsi que des relations qui existent inévitablement entre cette situation et le problème du désarmement général et complet, en raison aussi des conséquences et répercussions qu'a l'absence de la Chine continentale aux conférences internationales réunies pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde en général, il est de toute nécessité que la République populaire de Chine soit présente aux Nations Unies.

175. Nous regrettons par conséquent que la République populaire de Chine soit absente des Nations Unies. Nous sommes persuadés que la présence de ce pays peut contribuer énormément au travail de notre organisation.

176. Si l'on considère le travail sérieux et considérable qu'a accompli le Comité spécial pour les opérations du maintien de la paix au cours de délibérations laborieuses, les efforts faits pour sortir de l'impasse n'ont guère donné de résultats.

177. Nous espérons que cette session étudiera ce problème si important avec une détermination nouvelle et vigoureuse. Maintenir la paix et la sécurité dans le monde est l'objectif principal des Nations Unies. Ne perdons pas de vue les nobles buts qui sont les nôtres dans le brouillard politique qui se répand sous un couvert budgétaire et constitutionnel. Comme l'a dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel:

"... il est certain que la situation actuelle est lourde des conséquences les plus graves pour l'ONU et

pour son efficacité en tant qu'instrument de paix dans le monde." [A/6301/Add.1, p. 5.]

178. Je suis certain que tous, ici, nous désirons que les Nations Unies puissent travailler au maintien de la paix. Il nous faut par conséquent réexaminer la situation et nous efforcer de trouver de nouvelles directives à donner, soit au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, soit, si l'on veut, à un organe modifié et remanié, ou encore arrêter d'autres méthodes qui sembleraient acceptables pour tous les Membres de notre organisation dans les circonstances actuelles.

179. Quelle que soit la décision prise, l'Assemblée générale devrait cependant se rappeler que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont joué et continueront de jouer un rôle important dans la création de cette atmosphère de calme qui seule, pour citer encore le Secrétaire général, peut "faire aboutir les tentatives en vue de régler les problèmes qui sont à l'origine du conflit". [Ibid.]

180. Nous savons que la liberté politique, si elle ne s'accompagne pas de l'abondance économique, de conditions de vie meilleures et d'un enrichissement spirituel, ne suffira pas à répondre aux exigences fondamentales de la sécurité et de la liberté nationales. Nous espérons par conséquent que, tout en cherchant à résoudre les problèmes politiques qui s'accumulent, et afin d'instaurer une ère de solidarité et d'amitié internationales pour maintenir l'ordre dans le monde, les Nations Unies accorderont aussi aux problèmes économiques toute l'attention qu'ils méritent.

181. Chacun sait que la croissance économique, l'élévation des niveaux de vie et l'accroissement des ressources financières dépendent si étroitement et directement de l'organisation sociale des communautés que toute amélioration dans un secteur entraînera des progrès dans un autre. Pour prévenir les conflits sociaux, il est donc indispensable d'assurer un équilibre entre le développement économique et le développement social des peuples. Là réside, à mon sens, un des facteurs importants du processus évolutif dans une société développée et équilibrée.

182. Le préambule à la Charte des Nations Unies parle de "favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". C'est pour atteindre ce but, ce noble objectif, que l'Assemblée générale a décidé que la décennie en cours serait la Décennie du développement des Nations Unies. Comme il a été dit maintes fois, nous sommes déjà dans la seconde moitié de cette mémorable décennie, et pourtant la situation économique dans les pays en voie de développement s'améliore péniblement, lentement. La lutte que mènent les pays sous-développés pour progresser et pour combler le fossé qui les sépare des pays développés est évidemment ardue et fastidieuse.

183. En créant le 30 décembre 1964 la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [résolution 1995 (XIX)], l'Assemblée générale a pris une mesure nouvelle et fructueuse. Par cette importante décision, notre organisation entendait accélérer le développement économique des pays en voie de développement. Ces pays, qui luttent âprement pour améliorer leur situation économique, ont

placé de grandes espérances dans la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et lui ont attaché une grande importance.

184. Comme vous le savez tous, cette conférence s'est constituée en un mécanisme permanent pour la coopération en matière de commerce et de développement afin de résoudre certains des problèmes les plus urgents auxquels se heurtent les pays en voie de développement. L'absence de progrès rapides dans la mise en œuvre des recommandations adoptées à Genève provoque pourtant des préoccupations largement répandues. La délégation de l'Afghanistan espère sérieusement que la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra l'an prochain, donnera des résultats plus fructueux. En ce qui concerne le travail de la Conférence, nous sommes en faveur de mesures conduisant à faciliter les échanges commerciaux entre les pays développés et les pays en voie de développement et aidant à faciliter la liberté du commerce, permettant ainsi aux populations de ces pays de jouir d'un niveau de vie plus élevé.

185. Dans les programmes des Nations Unies, les droits de l'homme ont toujours occupé une place importante et fondamentale. Vous savez tous que l'on s'efforce d'étendre, par des méthodes et des institutions nouvelles, la protection internationale des libertés individuelles fondamentales. Bien que l'efficacité des recommandations sur les droits de l'homme soit fonction des réactions des gouvernements auxquels elles sont adressées, il est néanmoins encourageant de constater que les organes politiques des Nations Unies s'abstiennent rarement de discuter une question intéressant les droits de l'homme lorsqu'elle est inscrite à l'ordre du jour. Nous accueillons chaleureusement toute nouvelle mesure pour intensifier les efforts en matière de droits de l'homme. A ce sujet, je voudrais dire combien nous estimons et apprécions la proposition [résolution 1961 (XVIII)] que l'Assemblée générale déclare l'année 1968 Année internationale des droits de l'homme. La création du poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme [résolution 2062 (XX)] montre qu'une attention plus grande sera portée aux mesures de mise en œuvre. L'Afghanistan y attache une grande importance et envisage avec faveur la nomination du Haut Commissaire et tout ce qu'elle implique.

186. Les opinions du Secrétaire général U Thant sur les mécanismes de maintien et de sauvegarde de la paix sont dignes d'estime et d'admiration; notre assemblée devrait y réfléchir et les étudier sérieusement. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général donne ce conseil:

"Il ne suffit pas, à mon sens, que l'Organisation s'occupe là où elle le peut, et lorsque l'occasion surgit, de tel ou tel problème précis qui menace la paix du monde. Ce qu'il faut, c'est s'attaquer à toutes les causes — et elles sont nombreuses — des tensions dans le monde." [A/6301/Add.1, p. 15.]

187. La délégation afghane est elle aussi d'avis que les activités des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines du développement économique et social et celui des droits de l'homme, si elles sont entreprises à temps et dirigées dans le

sens qui convient, peuvent contribuer efficacement à réduire les causes de tension et aussi servir efficacement la cause de la paix et de la tranquillité dans le monde.

188. Les efforts des Nations Unies pour promouvoir la paix et la prospérité par le progrès économique et social sont dignes d'estime et de considération. Pour sa part, l'Afghanistan progresse rapidement, avec la coopération des nations amies et avec l'assistance des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, ce dont nous leur sommes reconnaissants.

189. Nous sommes conscients des succès impressionnants remportés par les organes et institutions des Nations Unies qui travaillent à améliorer l'économie internationale et, partant, le sort des hommes. Avec l'aide de la science et de la technologie, ils visent à élever le niveau de vie et à créer une meilleure atmosphère sociale et spirituelle. Cependant, comme l'a exposé le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel:

"... le fait brut qui ressort de l'ensemble des études, rapports et discussions consacrés à cette question en 1966, c'est que l'aide internationale demeure stagnante, alors que les pays développés disposent à cet égard... de possibilités accrues". [A. 6301-Add.1, p. 6.]

190. Il est pénible de constater que le tableau économique de ces cinq dernières années révèle une amélioration encore insuffisante dans les pays en voie de développement. Le produit national brut *per capita* dans les pays développés est plus de 12 fois celui des pays en voie de développement. Cela indique un écart encore plus grand que celui qui existait au début de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

191. Nous espérons que cette situation de fait en ce qui concerne la stagnation économique dans les pays en voie de développement ne nous incitera pas à l'inaction et au désespoir; au contraire, elle devrait encourager et inciter nos gouvernements et les Nations Unies à intensifier leurs efforts pour relever le gant, faire disparaître du monde la pauvreté et la misère et faire de notre monde un lieu où il fasse meilleur vivre.

192. Outre les graves tensions et les troubles dus à la pauvreté et à des économies moins développées, il est des instabilités, des différences, des diversités et de graves tensions qui sont le fruit direct du colonialisme et qui soulèvent les protestations indignées des peuples assujettis. Il n'est pas douteux qu'au cours de ces dernières années le nombre des pays sous domination coloniale s'est réduit, mais le processus est loin d'être achevé. Comme je l'ai déjà dit, l'Afghanistan est opposé au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses nuances. C'est pourquoi nous nous préoccupons vivement du rythme lent auquel progresse la mise en œuvre de la Décla-

ration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

193. Il est véritablement inquiétant qu'en dépit des résolutions des Nations Unies et des efforts internationaux pacifiques mais fermes, la minorité blanche en Afrique méridionale refuse de renoncer à sa domination sur l'Angola, le Mozambique et la Rhodésie du Sud. Cette minorité résiste aux efforts que fait notre organisation pour établir l'autonomie et le gouvernement par la majorité dans ces territoires ou pour surveiller les progrès que font les habitants du Sud-Ouest africain.

194. La décision de la Cour internationale de Justice dans l'affaire du Sud-Ouest africain, introduite par l'Éthiopie et le Libéria, est en vérité navrante et alarmante. Après près de 20 ans de discussions au sein des Nations Unies sur le problème du Sud-Ouest africain, aucun progrès n'a encore été réalisé. L'Afrique du Sud n'a pas pris une seule mesure pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et a refusé de coopérer avec notre organisation. Les Nations Unies ont une responsabilité particulière en la matière, et il est indispensable de trouver un moyen rapide de mettre fin au Mandat et d'aider les habitants du territoire à accéder à l'indépendance et à la liberté. C'est pour ces raisons que l'Afghanistan s'est associé aux délégations qui soumettent le projet de résolution si brillamment présenté par le représentant du Ghana et un certain nombre de nos collègues [A L.483 et Add.1]. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale examinera comme il convient ce projet de résolution et l'approuvera à une écrasante majorité, afin que ceux qui vivent sous quelque forme que ce soit de système colonial puissent décider de leur propre sort.

195. Le problème des réfugiés de Palestine, qui nous préoccupe et nous attriste profondément, doit être examiné consciencieusement, et d'urgence. La délégation de l'Afghanistan, par le passé, a constamment porté la question à l'attention de l'Assemblée générale. La solution de ce problème ne contribuerait pas seulement à créer une ambiance de calme et de paix dans cette région du monde, elle atténuerait aussi les souffrances indicibles et la misère des réfugiés arabes privés de leur patrie et de leurs biens sans qu'il y ait eu de leur faute. La délégation afghane espère sincèrement que l'Assemblée générale, fidèle aux principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, consacrera au problème des réfugiés de Palestine une étude attentive et juste.

196. J'espère qu'en nous acquittant de nos responsabilités et en servant la cause des Nations Unies et du monde, nous irons tous de l'avant pour créer un climat qui assurera la prospérité à l'humanité, en même temps qu'une paix durable et le calme dans le monde.

*La séance est levée à 13 h 10.*